



**Université de Lyon**  
**Ecole Normale Supérieure de Lyon**  
**Master de sciences sociales (M1)**

**Mémoire de recherche**

**LA CONVENTION CITOYENNE SUR LA  
FIN DE VIE**

**Une participation sous anesthésie ?**

**Présenté par :**

**Maxime CHARCOSSET**

**Sous la direction de :**

**Guillaume Gourgues**

**Année Universitaire : 2022-2023**

“Comment ne pas être gouverné comme cela, par cela, au nom de ces principes-ci, en vue de tels objectifs, et par le moyen de tels procédés, pas comme ça, pas pour ça, pas par eux ?”

*Michel Foucault, « Qu'est-ce que la critique ? (Critique et Aufklärung) », Bulletin de la Société Française de Philosophie, 84e année, no 2, avril-juin 1990.*

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Guillaume Gourgues sans qui ce travail de recherche n'aurait jamais vu le jour. Celui grâce à qui j'ai appris l'existence de la Convention citoyenne, qui m'a aidé dans mes démarches pour obtenir le statut d'étudiant-observateur. Je le remercie d'avoir accepté de diriger ma recherche, de m'avoir soutenu dans ma démarche scientifique ainsi que de m'avoir inlassablement lu, conseillé et annoté. Je tiens également à le remercier pour m'avoir fait découvrir cet univers qu'est la démocratie participative.

Un grand merci au CESE, au Co-Gouv et à l'ensemble de l'organisation d'avoir ouvert les portes de la Convention et de m'avoir accueilli tout au long du dispositif. J'ai une pensée pour toutes les personnes avec qui j'ai vécu tous mes week-ends à la Convention pendant de nombreux mois, plus particulièrement à Nina, Baptiste, Benoît ou encore Anton. Plus que des données et des observations, j'ai noué de véritables liens dans le Palais d'Iéna. Je tiens également à remercier l'équipe de recherche qui m'a accompagné dans cette aventure et dont les remarques et discussions m'ont été précieuses pour la constitution de ce travail.

Je remercie également le GIS Démocratie et Participations qui m'a accueilli en stage pour cet été et qui m'a accompagné dans la rédaction finale de mon mémoire. Merci particulièrement à Julie et Blandine, ainsi qu'aux autres collègues de la Maison des Sciences de l'Homme qui ont égayé mon été.

Enfin, merci à tous·tes mes ami·es ainsi qu'à ma petite amie pour toute la bienveillance dont iels m'ont fait part. Leur soutien inconditionnel m'a été bénéfique. Je les remercie pour leur tendresse, leur affection, leurs critiques constructives, les moments de rire partagés et ces six derniers mois passés ensemble, à la bibliothèque, au bar ou battant le pavé du Cours Gambetta. Une pensée particulière pour Adrien et Ruben, qui en plus d'avoir été présents, m'ont toujours accueilli chez eux à chaque week-end de Convention. Merci à mes parents de m'offrir le privilège de faire ce à quoi j'aspire ainsi que de me soutenir dans ce projet.

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
Les Conventions citoyennes, un dispositif singulier à la trajectoire incertaine.....	6
Entre la fin de vie et l'usage des conventions citoyennes, les doutes demeurent.....	8
La question de l'influence décisionnelle des dispositifs délibératifs dans la littérature scientifique.....	9
Un mandat, pour quoi faire au juste ?.....	13
Méthodes d'enquête.....	15
Encadré sur les origines de la Convention.....	19
<b>CHAPITRE 1 : Conduire un dispositif à partir d'un mandat consultatif.....</b>	<b>21</b>
A- Le cadre institutionnel et pratique de la Convention.....	21
1- Bref aperçu des acteur·rices.....	21
2 - Le cadre institutionnel de la CCFV, un dispositif consultatif.....	22
3 - Le cadre implicite du Co-Gouv.....	25
4 - Un cadre au châssis tordu : l'épisode du vote malencontreux.....	27
B- L'indétermination autour de l'issue décisionnelle.....	29
1- Un livrable initialement peu considéré comme prioritaire.....	29
2 - Une gestion de la question par réaction.....	30
C- Survaloriser la qualité délibérative.....	33
1 - La délibération comme fin en soi.....	34
2 - La délibération contre la conflictualisation ?.....	36
<b>CHAPITRE 2 : Comment s'engager lorsqu'il s'agit simplement d'éclairer ?.....</b>	<b>38</b>
A- Une légitimité acquise, mais pour quoi faire ?.....	38
1 - Une montée en compétences assurée par le dispositif.....	39
2 - Quand l'unité prévaut sur la conflictualisation du débat.....	41
B- S'affirmer comme des non-décideur·ses.....	43
1 - Les débats autour de la rédaction finale.....	44
2 - Distinguer la politique du / de la citoyen·ne.....	47
C- Les incertitudes autour de la suite de la CCFV.....	49
1 - Être considéré·e.....	49
2 - Vers une association ?.....	51
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>52</b>
"Cachez ce politique que je ne saurais voir !" (Carrel & Talpin, 2012).....	52
L'esthétique de soi de la participation citoyenne.....	53
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>56</b>
Littérature scientifique.....	56
Littérature grise.....	60
Lois et documents.....	61
Sites internet.....	62

<b>ANNEXES :</b> .....	<b>63</b>
Exemplaire de mon carnet de terrain.....	63
Exemplaire d'une prise de notes lors du réunion du Co-Gouv.....	70
Exemplaire d'une recension.....	76

# INTRODUCTION

“De ces quatre derniers mois, je retiens qu’il est possible dans notre pays de débattre au fond, dans le respect mutuel, de sujets qui divisent”<sup>1</sup>.

C'est ainsi que Thierry Beaudet, président du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), conclut son intervention qui clôt la Convention Citoyenne sur la Fin de Vie (CCFV). Au sein de l'hémicycle du Palais d'Iéna, se trouvent alors plus de 180 citoyen·nes tiré·es au sort, les membres du Comité de Gouvernance (Co-Gouv), l'équipe d'animation, les garant·es de la Convention ainsi que des représentant·es du CESE. Toutes et tous applaudissent pour célébrer cet achèvement. Depuis les gradins, tout aussi remplis, s'entremêlent alors de simples curieux·ses, des chercheur·es-observateur·rices et un nombre important de journalistes. Il est important de souligner que le rapport retient particulièrement l'attention. Il vient d'être voté à l'écrasante majorité, entérinant ainsi les positions de la CCFV. Conçue comme une assemblée citoyenne, ce dispositif avait pour objectif de “consolider le processus démocratique en éclairant le législateur dans l'hypothèse d'une évolution du cadre de la fin de vie en France”<sup>2</sup>. Il s'agit plus précisément d'un mini-public délibératif organisé par le Conseil Économique Social et Environnemental - troisième chambre parlementaire de la Constitution. La CCFV s'est déroulée durant neuf sessions de décembre 2022 à avril 2023 au cours desquelles 184 personnes ont été tiré·es au sort sur la base de critères afin de répondre à la question posée par la Première Ministre - Elisabeth Borne, dans une saisine :

“Le cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?”<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Thierry Beaudet, « Discours de Thierry Beaudet - Remise du rapport de la Convention Citoyenne sur la fin de vie au Président de la République », Convention Citoyenne sur la fin de vie, 2 avril 2023, <http://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr/actualites/discours-de-thierry-beaudet-remise-du-rapport-de-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de>.

<sup>2</sup> « Convention citoyenne sur la fin de vie », Le Conseil économique social et environnemental, consulté le 4 décembre 2022, <http://www.lecese.fr/convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>.

<sup>3</sup> Saisine de la Première Ministre au Conseil Économique Social et Environnemental. « Convention citoyenne sur la fin de vie », Le Conseil économique social et environnemental, consulté le 29 mai 2023, <http://www.lecese.fr/convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>.

Le thème de la fin de vie fait en effet l'objet d'une considération particulière tant il soulève de nombreux questionnements et incertitudes (Fournier, 2016). Il aborde une pluralité de problématiques qui impliquent des questions existentielles, telles que notre attitude envers la fin de vie ou sa gestion dans notre système actuel. Le principal débat concerne avant tout l'ouverture à l'aide active à mourir (AAM) et ses conséquences, sous la forme du suicide assisté et/ou de l'euthanasie. Le sujet revient régulièrement au cœur des débats, notamment lorsque des individus cherchent à attirer l'attention des autorités publiques sur une situation difficile. C'est notamment le cas de Vincent Humbert, devenu tétraplégique, aveugle et muet après un accident de voiture. Ce genre d'affaires cristallise des oppositions autour de la question de la fin de vie et relance cet inlassable débat sur éventuelle ouverture à l'AAM. Le cadre juridique actuel permet, avec la loi Claeys-Leonetti<sup>4</sup>, l'introduction d'un droit à la sédation profonde depuis 2016. Il fait suite à une série de lois votées depuis une vingtaine d'années qui ont progressivement élargi le spectre de possibilités pour le/la patient·e<sup>5</sup>. L'AAM reste une limite infranchissable malgré la proposition de loi "Droit à une fin de vie libre et choisie" présentée par O. Falorni en 2017<sup>6</sup> et les actions entreprises par des associations. L'Association au Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD) ou encore Dignitas constituent des organes militants importants de la question. En outre, la discussion va au-delà des considérations éthiques et aborde la question de la relation entre le corps médical et cette éventuelle pratique. Les positions sont extrêmement variées, avec des débats portant sur le rôle du soignant, les notions de solidarité et même la conception du soin. Des organisations importantes du milieu médical ont déjà pris ouvertement position sur la question. L'ordre des médecins a notamment affirmé son opposition à l'euthanasie après la sortie du rapport du CCNE<sup>7</sup>. La Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) milite également contre toute ouverture à l'AAM. C'est donc pour trouver une issue politique et alimenter un "débat national" que la Convention a été mobilisée.

---

<sup>4</sup> « LOI n° 2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie (1) », 2016-87 § (2016).

<sup>5</sup> « LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (1) », 2002-303 § (2002).

<sup>6</sup> Proposition de loi "Droit à une fin de vie libre et choisie" par le rapporteur M. Olivier Falorni, Assemblée nationale, [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/droit\\_fin\\_vie\\_libre](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/droit_fin_vie_libre)

<sup>7</sup> AFP, "Opposé à l'euthanasie, l'Ordre des médecins réclame une « clause de conscience »", *Ouest-france.fr*, <https://www.ouest-france.fr/societe/fin-de-vie/oppose-a-l-euthanasie-l-ordre-des-medecins-reclame-une-clause-d-e-conscience-6df27e60-351a-11ed-919d-c96701fa2e2f>

Ainsi, autour de ce sujet clivant, les panélistes ont décidé d'axer avant tout leurs conclusions autour d'un point majoritairement consensuel : la nécessité de "renforcer et d'améliorer l'accompagnement de la fin de vie"<sup>8</sup>. Autour de cette question, plusieurs propositions ont émergé telles que le développement de l'accompagnement à domicile, la réaffirmation du respect du choix du/de la patient·e ou encore le renforcement des unités de soins palliatifs (USP). Il s'agit d'unités dont l'objectif est de maintenir au maximum la qualité de vie des malades en s'appuyant sur la prévention et le soulagement. En ce qui concerne l'AAM, il y a de nombreuses prises de positions dans le débat public. On peut y entendre des arguments d'ordres éthique, religieux, ou encore juridique. Il existe ainsi tout un nuancier de positions qu'on a pu retrouver dans le rapport de la CCFV. Ce dernier explore une pluralité de parcours et de conditions possibles pour accéder à l'AAM, tout en rappelant une position majoritaire de la CCFV : mettre en place à la fois le suicide assisté - pour 74,7% des votant·es, et l'euthanasie - pour 70,1% des votant·es, pour tenter de répondre à l'ensemble des situations rencontrées. Chez les partisans de l'AAM, on défend principalement l'idée que chacun·e doit pouvoir choisir sa mort par respect pour la liberté individuelle. À l'inverse, on oppose à ces arguments l'idée selon laquelle ouvrir l'AAM entraînerait à minima une dégradation de la solidarité en société. Cela représente également un péché dans la majeure partie des religions, et ce pourrait être la porte ouverte au développement d'une gestion économiciste et utilitariste de la fin de vie dont certain·es pointent les potentielles dérives eugénistes.

### ***Les Conventions citoyennes, un dispositif singulier à la trajectoire incertaine***

Dès le lendemain de la clôture de la CCFV, le Président de la République accueille les panélistes à l'Élysée. Iels lui présentent et lui remettent leur rapport, accompagné·es des représentant·es du CESE ainsi que du Co-Gouv. E. Macron entame son allocution en les félicitant pour leur engagement ainsi que leur travail. Il dépeint alors une "expérience unique qui doit nous servir de référence"<sup>9</sup> et appelle par ailleurs de ses vœux à l'organisation de futures Conventions citoyennes du fait que cet "instrument [soit] désormais mûr"<sup>10</sup>. Il s'engage enfin sur la mise en place d'une loi avec un "modèle français de fin de vie" d'ici à la fin de l'été 2023. Face à cette série d'annonces, plusieurs interrogations émergent. Si l'objet "Convention citoyenne" se veut innovant dans une Ve République marquée par une pratique verticale du pouvoir (François, 2011), il n'est pas pour autant inédit.

---

<sup>8</sup> Rapport de la Convention Citoyenne sur la fin de vie, avril 2023, 288846.pdf (vie-publique.fr)

<sup>9</sup> Emmanuel Macron, « Réception des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie. », 3 avril 2023, elysee.fr

<sup>10</sup> Ibid.

En effet, un tel dispositif a déjà été organisé en 2019, à la demande d'E. Macron lors de son précédent mandat. La Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) avait été créée dans un contexte politique particulier, à la suite d'importantes mobilisations liées à la fois aux enjeux environnementaux et aux enjeux sociaux. L'organisation de cette dernière avait fait émerger pléthores de réactions, saluant l'innovation politique ou, au contraire, dénonçant la tentative d'instrumentalisation d'une crise de défiance institutionnelle. Il n'empêche que ce format de mini-public délibératif constitué par tirage au sort dans l'objectif d'être relativement représentatif est assez innovant. D'autant plus que la CCC disposait d'un mandat clair et engageant : "définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990"<sup>11</sup>. Ce mandat la distinguait des autres mini-publics délibératifs sur le climat organisés à l'étranger, faisant d'elle un dispositif "hors-normes" (Smith & al., 2023). L'engagement du gouvernement ainsi que le poids donné à la CCC ont nourri le fort engouement lié à cette innovation politique, couplée à une importante médiatisation. Mais l'enthousiasme a rapidement laissé place aux déceptions après la clôture de la CCC. La réception et l'appropriation des travaux par le gouvernement ne semblait pas avoir convaincu les panélistes, mêlant des sentiments contradictoires. Le Président le rappelle d'ailleurs de lui-même : "l'expérience avait imparfaitement convaincu"<sup>12</sup>. Ce dernier avait à l'époque promis un "sans-filtre" aux panélistes de la CCC quant à l'implication de leurs travaux dans la fabrication de la future loi. Mais c'est un sentiment de déception qui s'est emparé des panélistes au vu de l'issue décisionnelle de la CCC. Ce sentiment s'était illustré lors d'un vote pour évaluer l'action du gouvernement quant aux propositions de la CCC. Aucune note n'avait atteint la moyenne, ce qui témoignait du mécontentement quant à la prise en compte de leurs travaux<sup>13</sup>. Ainsi, lorsque E. Macron appelle à l'organisation d'une nouvelle Convention citoyenne avec un mandat différent, cela soulève de nombreuses interrogations. D'autant plus lorsque ce dernier clôt son allocution en s'engageant pour une loi sur la fin de vie tout en assurant néanmoins qu'il n'a rien à "promettre"<sup>14</sup> aux panélistes de la CCFV.

---

<sup>11</sup> Saisine du Premier Ministre au Conseil Economique Social et Environnemental. "Convention Citoyenne pour le Climat". lettre-de-mission.pdf (conventioncitoyennepourleclimat.fr).

<sup>12</sup> Emmanuel Macron, « Réception des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie. », 3 avril 2023, elysee.fr

<sup>13</sup> Avis de la Convention Citoyenne pour le Climat sur les réponses apportées par le gouvernement à ses propositions. CCC-rapport\_Session8\_GR-1.pdf (conventioncitoyennepourleclimat.fr)

<sup>14</sup> Emmanuel Macron, « Réception des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie. », 3 avril 2023, elysee.fr

Il scelle ainsi la fin du “premier acte” de la Convention<sup>15</sup> avec une série d’annonces qui font planer le doute quant à l’issue décisionnelle de la CCFV ainsi que le futur de ce genre de dispositifs.

### ***Entre la fin de vie et l’usage des conventions citoyennes, les doutes demeurent***

L’attitude ainsi que les éléments de langage du Président nourrissent des incertitudes quant à l’issue décisionnelle des travaux de la CCFV dans l’éventuelle fabrication d’une future loi. En effet, outre la promesse d’un plan décennal pour les soins palliatifs<sup>16</sup>, rien n’a été annoncé clairement quant à l’implication des panélistes ou encore la mobilisation de leurs travaux. Néanmoins, le Président a effectué le rappel d’une distinction claire : “une Convention citoyenne [...] ne se substitue jamais à la délibération parlementaire”<sup>17</sup>. Nous sommes loin de cette “procédure de co-construction” à laquelle le Président attachait une “importance déterminante” lors de la précédente Convention<sup>18</sup>. Par ailleurs, E. Macron n’a pas attendu les conclusions de la CCFV pour traiter de ce sujet complexe de la fin de vie. Par le passé, il a égrené des pistes autour de sa position personnelle ainsi que d’éventuelles possibilités quant à une évolution législative<sup>19</sup>. En outre, le Président a eu l’occasion de rencontrer le Pape François en octobre 2022 ainsi qu’une pluralité de personnalités religieuses et intellectuelles, connues pour leurs prises de position sur la question lors d’un dîner à l’Elysée en mars 2023<sup>20</sup>. Lors de cette seconde rencontre, le Président a alors invoqué un “doute salvateur” autour de cette question épineuse<sup>21</sup>. Les dernières déclarations du Président alimentent nos interrogations quant à l’issue législative de ce sujet et sur la propension à prendre en compte les travaux de la Convention. Mais plus largement, cela questionne le sens de la mobilisation d’un tel dispositif et du rôle que ce dernier occupe concrètement.

---

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Saisine du Premier Ministre au Conseil Economique Social et Environnemental. "Convention Citoyenne pour le Climat". lettre-de-mission.pdf (conventioncitoyennepourleclimat.fr).

<sup>19</sup> Gatinois, Claire et Jérôme, Béatrice, « Emmanuel Macron et la fin de vie, la quête d’une intime conviction », *Le Monde.fr*, 8 décembre 2022, [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction\\_6153446\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction_6153446_3224.html).

<sup>20</sup> Le Monde avec AFP, « Emmanuel Macron reçu par le pape François à Rome, sur fond de guerre en Ukraine et de débat sur la fin de vie en France », *Le Monde.fr*, 24 octobre 2022, [https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/10/24/en-visite-a-rome-emmanuel-macron-rencontre-le-pape-francois\\_6147091\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/10/24/en-visite-a-rome-emmanuel-macron-rencontre-le-pape-francois_6147091_823448.html).

<sup>21</sup> Jérôme et Belouezzane, « Fin de vie : lors d’un dîner à l’Elysée, Macron invoque « un doute salvateur » », *Le Monde.fr*, 10 mars 2023, [https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/10/fin-de-vie-lors-d-un-diner-a-l-elysee-macron-invoque-un-doute-salvateur\\_6164950\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/10/fin-de-vie-lors-d-un-diner-a-l-elysee-macron-invoque-un-doute-salvateur_6164950_3224.html).

Ce flou est d'ailleurs renforcé par un changement récent dans les conditions d'élaboration et de conduite du dispositif. En effet, le pilotage opérationnel et stratégique de la CCFV a été effectué par le CESE, devenue "chambre de la concertation citoyenne" à la suite de la loi organique du 15 janvier 2021<sup>22</sup>. Cette loi permet au CESE d'organiser des Conventions citoyennes de leur propre initiative, d'une initiative citoyenne sous conditions ou à la demande du Président et/ou du gouvernement. Il dispose également d'autres leviers tels que les pétitions et autres consultations impliquant des citoyen·nes. Si le discours d'allocution du Président, censé marquer la fin d'un premier acte de la Convention, applaudit le travail réalisé et vante la forme du dispositif, il n'indique en rien le rôle clair de la CCFV. Si la structure institutionnelle a évolué et le contexte politique est différent, l'idée d'un mandat confié à des personnes tiré·es au sort au sein d'un dispositif national demeure. Et c'est justement le sens de ce mandat qui questionne. S'y intéresser revient à s'interroger sur la "mission" qui est donnée aux panélistes, en cherchant à comprendre le sens d'un exercice délibératif engageant à la fois pour les tiré·es au sort et les organisateur·rices. Si l'on s'en réfère à la saisine de la Première Ministre, il s'agit "d'éclairer" la question posée à travers leurs travaux<sup>23</sup>. Dans son discours d'introduction, elle avait par ailleurs rappelé à tous·tes les panélistes que "c'est bien la représentation nationale qui tranchera"<sup>24</sup>. Dès lors, si l'issue décisionnelle semble déjà entre les mains du Parlement ou bien du gouvernement, qu'est-il attendu des panélistes ? Il apparaît donc pertinent d'observer dans quelle mesure le cadre et les délimitations que le mandat pose influence la conduite de la CCFV par les organisateurs et l'appropriation par les citoyens.

### ***La question de l'influence décisionnelle des dispositifs délibératifs dans la littérature scientifique***

La question de l'implication des dispositifs délibératifs dans la fabrique de la loi ou plutôt les "processus décisionnels" est un thème largement étudié dans la littérature scientifique. Il s'agit de se pencher sur la participation de "publics concernés" à la "conception, l'évaluation et la correction des politiques publiques" (Aldrin & Hubé, 2016). L'appréhension de cette question peut se faire selon plusieurs approches qui se sont développées conjointement à l'essor de ce genre de dispositifs. La première approche s'appuie majoritairement sur l'évaluation de la qualité démocratique des dispositifs et de leurs effets.

---

<sup>22</sup> « LOI organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental (1) » (s. d.), consulté le 21 février 2023.

<sup>23</sup> Saisine de la Première Ministre au Conseil Économique Social et Environnemental. « Convention citoyenne sur la Fin de vie ».

<sup>24</sup> Discours de la Première ministre Élisabeth Borne - Convention citoyenne sur la fin de vie. <https://www.gouvernement.fr/discours/discours-de-la-premiere-ministre-elisabeth-borne-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>

Il s'agit d'analyser les effets de procédures et les pratiques de délibération à l'œuvre. Il convient également, dans une perspective plus large et en lien avec la théorie politique, de se questionner sur l'éventuelle intégration de ces dispositifs dans un système politique spécifique. On a pu qualifier l'approche de "tropisme procédural" (O'Miel & al., 2017). Dans ce genre de travaux, on pose notamment la question : "les assemblées citoyennes doivent-elles faire la loi ?" (Landemore & Fourniau, 2023). Notre approche diffère de celle-ci. Elle "[cherche] à analyser la démocratie participative telle qu'elle est, à en éclairer les logiques institutionnelles et les effets pervers ou inattendus" (O'Miel & al., 2017). Elle se rapproche davantage du courant de la sociologie critique de la démocratie participative qui vise à poser la question du rôle qu'on fait jouer à ces dispositifs tout en les replaçant dans d'éventuels affrontements et rapports de force entre les acteur·rices autour de la caractérisation de ce rôle. Il s'agit de développer une "étude des conditions institutionnelles de développement d'une ingénierie participative au sein des instances gouvernementales" (ibid). Nous nous inscrivons dans une lecture "descendante" de la délibération publique. Autrement dit, nous pensons les dispositifs participatifs comme un espace de gouvernementalité, encadré dans l'État, qui met à l'épreuve la "bonne manière de gouverner" avec tous les apports heuristiques que peuvent comporter la notion de gouvernementalité propre à Michel Foucault. Ce terme renvoie à l'ensemble des "procédés et techniques qui sont utilisés dans différents contextes institutionnels pour agir sur le comportement des individus pris isolément ou en groupe - pour former, diriger, modifier leur manière de se conduire, pour imposer des fins à leur inaction ou l'inscrire dans des stratégies d'ensemble, multiples par conséquent, dans leur forme et dans leur lieu d'exercice ; diverses également dans les procédures et techniques qu'elles mettent en œuvre" (Foucault & al., 1994). Nous postulons les nombreux apports de cette notion pour penser la participation. "[Elle] permet de coupler une analytique des stratégies de gouvernement à une analytique des résistances" (Gourgues & Rui, 2022). Il s'agit donc de "penser le pouvoir - et surtout la relation de pouvoir, dans une triple dimension" que nous nous attacherons à étudier dans le cas de la CCFV (ibid.). Il faut appréhender le pouvoir dans ses "dimensions organisées, instituées et instituanes" tout en le rattachant à sa "dimension constitutionnelle, [...] au regard du régime politique" et imbriquant en son sein les "capacités d'action individuelles et collectives" enchâssés dans des "rapports sociaux asymétriques" (ibid). En premier lieu, il faut donc repositionner "l'apparition des agencements de dispositifs participatifs dans une histoire matérielle du gouvernement démocratique" (Gourgues, 2010).

Cela implique de s'intéresser aux institutions politiques et administratives dans lesquelles ce genre de dispositifs naissent afin de mieux appréhender leur déroulement et fonctionnement. On observe ainsi en France le développement d'une "ingénierie participative dans l'activité décisionnelle des exécutifs publics" (Aldrin & Hubé, 2016) qui s'articule à une nouvelle rhétorique politique autour de la participation, de l'implication des citoyens dans la vie politique, tout cela reflétant l'idée d'un "nouvel esprit de l'action publique" (Blondiaux & Sintomer, 2002). A partir des années 1990, on voit émerger une pluralité de dispositifs comme les budgets participatifs, les conseils citoyens, conseils de quartier ainsi que la création d'une administration dédiée avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette tendance s'accroît avec la création d'un Ministère en charge de la "Participation citoyenne" aujourd'hui intitulé "Renouveau démocratique" dont Olivier Véran est à la tête depuis juillet 2022. L'institutionnalisation des dispositifs participatifs et délibératifs peut se lire comme une tendance résultant d'une logique de gouvernementalisation de l'offre de participation. La CCFV s'appréhende comme un élément d'un ensemble plus large qu'on peut qualifier d'"Etat participatif". Il s'agit d'une "doctrine – qu'elle se manifeste sous la forme d'une conviction, de programmes d'action concrets, d'ingénieries sociotechniques ou de propositions théorico-éthiques – qui défend l'introduction de procédures organisées de délibération, de participation et d'enrôlement d'acteur·rices non institutionnels dans la production décisionnelle des exécutifs publics" (Aldrin & Hubé, 2016). La CCFV peut s'analyser comme une technique de gouvernement, c'est-à-dire un ensemble d'instruments développés, dans une visée politique, à l'échelle étatique et mis en place par les bureaucraties compétentes, répondant à une certaine logique et un usage précis, participant donc à une certaine rationalisation de l'action publique. On peut donc supposer que "leur mise en place repose sur une rationalité 'gouvernementale', cherchant une manière 'participative' de produire l'ordre politique et social, qui suscite en retour acceptation, rejet, contestation et détournement de la part de celles et ceux qui sont invités à participer" (Gourgues & Segas, 2021). Cependant, loin de se cantonner à une approche par les institutions, la notion de gouvernementalité implique également le "caractère instable et réversible des relations de pouvoir" (Rui, 2013). Dans chacune des situations et plus précisément dans le cas de la CCFV, nous pouvons nous interroger sur la dimension relationnelle et productive du pouvoir en situation (Gourgues & al., 2013). Cela peut ainsi faire émerger des capacités de résistance et des effets de subjectivation politique. "Les individus pris dans ce jeu participatif peuvent ainsi s'ériger contre cette mise en participation ou au contraire, l'accepter, la détourner, l'ignorer" (Sauvêtre, 2013).

C'est donc par l'analyse de la conduite du dispositif, c'est-à-dire le détricotage des rapports de forces, l'articulation des liens qui s'opèrent entre les organisateur·rices et participant·es ainsi que la distribution des tâches dans un tel dispositif qu'on peut faire émerger des “logiques pragmatiques de gouvernabilité” (Gourgues & Mazeaud, 2023). On peut ainsi s'intéresser concrètement aux “effets de distorsions, d'appropriation et d'apprentissage” (Aldrin & Hubé, 2016), que-ce soit par les organisateur·rices ou les panélistes au sein de la CCFV. S'agissant des participant·es, il s'agit d'analyser précisément les effets d'engagements dans le dispositif ainsi que l'appropriation de leur mandat. Si le tirage au sort constitue théoriquement une logique qui résulte du hasard et de l'arbitraire, le choix de participer, de s'engager dans la CCFV relève du panéliste. Cet engagement peut par ailleurs évoluer dans le temps et revêtir différents aspects. Au-delà de l'engagement, c'est plus précisément la propension à agir et les modalités d'actions qu'il faut s'attacher à décrire. Il faut s'intéresser à leur agentivité dans le cadre induit par ce dispositif, ainsi que les effets produits, notamment en termes de propension à la politisation. La CCFV se déroule dans une institution se rattachant au domaine de la politique institutionnelle et des corps intermédiaires : le CESE. Elle a été commandée par le Président de la République. La saisine a été actée par la Première ministre avec une question se réinsérant dans un débat public qui concerne autant l'éthique que l'élaboration de politiques publiques. Nous pensons donc que ce genre d'expérience, autant le fond du sujet que le format a trait à influencer le processus de politisation des citoyen·nes engagé·es. Et cette même politisation s'articule au mandat, c'est-à-dire ce qu'il permet ou non. Nous entendons la politisation comme un processus qui “renvoie d'une part à l'opération de ‘dé-singularisation’ d'une expérience pour la qualifier en problème public (Cefaï, Trom, 2001 ; Talpin, 2006 ; Trom, 1999), et d'autre part au caractère transgressif ou subversif visant à remettre en question ce qui contribue à la production d'un ordre institué, inspiré de Rancière (1990)” (Blanc & Granchamp, 2022). En termes d'effets, on pourra porter notre attention sur la propension à la contestation et à la résistance (Rui, 2013) ou bien à l'inverse avec une dimension d'évitement du politique (Eliasoph, 1998). C'est donc un processus à mettre en relation avec les effets de l'environnement institutionnel et la conduite même du dispositif. Certains travaux ont par ailleurs démontré que l'institutionnalisation de la participation entraînerait par la même occasion un formatage de ses pratiques (Gourgues & Segas, 2021), et/ou un épuisement de “la charge conflictuelle des différends” (Gourgues & al., 2013) qui aurait pour conséquence de dépolitiser ces dispositifs dans leur structuration même (Gourgues, 2018).

On assisterait désormais à une participation d'État qui se ferait "sous contrôle" du fait du cadrage institutionnel, ce qui aboutit à une "neutralisation structurelle des effets décisionnels des dispositifs participatifs" (Gourgues & Alice, 2023). Il serait donc intéressant d'étudier à la lumière de ces tendances décrites, l'attitude des panélistes dans ce dispositif. Cela pose donc plus largement la question de l'articulation entre l'institutionnalisation de la participation d'État et leur implication dans le processus de fabrication de la loi. Autrement dit, il faut poser la question de la "place pour la délibération publique dans les rapports de force" (Gourgues & Mazeaud, 2022). Ces critiques sont d'autant plus intéressantes qu'elles font écho à la CCC où les contestations - du milieu de la recherche ou des participant·es, ont pointé le paradoxe entre les promesses du Président et sa matérialisation à travers le mandat donné aux panélistes, et la faible prise en compte des travaux des panélistes dans le *policy-making*. C'est à dire dans le processus effectué par le gouvernement d'élaboration d'une réponse - sous une forme généralement législative, à un problème public : la fin de vie. Il est donc important de prendre en compte cette expérience et ces critiques dans la compréhension de la conduite et du déroulement de la CCFV, afin d'observer si ces mêmes contestations ont un effet ou non sur l'élaboration de ces dispositifs, et plus largement sur le prolongement de ce type de gouvernement. Ainsi que de voir dans quelle mesure l'appropriation de ces mêmes critiques joue un rôle dans la conduite de la CCFV. Pour cela, nous nous attachons à étudier dans quelle mesure le dispositif, tel qu'il a été conçu et tel qu'il se déroule - c'est à dire autant sur la conduite que l'appropriation des panélistes, a une chance d'exercer une influence sur la prise de décision et est-ce que cette question est prise en compte par les participants et les organisateurs. Une telle approche permet de s'intéresser à la conduite concrète de ces dispositifs enchâssés dans un environnement institutionnel et politique tout en observant ses effets sur les panélistes.

### ***Un mandat, pour quoi faire au juste ?***

Alors que le thème de la fin de vie paraissait compliqué à traiter politiquement tant le sujet semblait complexe de prime abord, voilà que la CCFV semblait une réponse toute trouvée. Comme le notait Dimitri Courant à propos de l'assemblée citoyenne sur l'avortement en Irlande en reprenant les propos de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès : "le recours à des processus de délibération peut rendre gouvernables des situations bloquées" (2020). En effet, l'intérêt est double puisqu'il permet d'ouvrir un débat national sur la question de la fin de vie dans l'optique d'une issue décisionnelle tout en donnant une dynamique participative.

Cela permet outre mesure de renforcer l'inclusion des citoyen·nes sur des questions de politiques publiques afin de lutter contre l'abstention, la défiance envers les institutions ou encore de répondre aux critiques envers la pratique verticale du pouvoir dans la Ve République. La CCFV s'inscrit donc dans la continuité de l'institutionnalisation de l'État participatif à la suite de la première expérience à l'échelle nationale. La réforme du CESE entérine notamment cette dynamique, devenant une "chambre de la participation citoyenne". Ainsi, le gouvernement, à l'aide de ce dispositif, permet d'assurer l'inclusion de citoyen·nes tiré·es au sort dans un dispositif engageant afin de répondre à une question difficile. Mais loin de clôturer le débat, la mobilisation de ce dispositif soulève en réalité d'autres interrogations. Si le nom et la structure du modèle de la première Convention Citoyenne demeurent, les conditions d'élaboration et l'organisation sont différentes. Plutôt que de "co-construire", il s'agit désormais d'éclairer la décision ultérieure du gouvernement. L'idée de consultation jette le flou sur le lien entre leurs travaux et l'issue décisionnelle, pourtant annoncée par le Président. Par ailleurs, ce dernier participe de lui-même à alimenter cette contradiction. Cette situation rappelle les débouchés de la CCC où, pourtant, le mandat avait été clarifié. Mais c'est plutôt son dévoiement qui avait entraîné d'importantes critiques. Et si la CCFV se déroule dans un environnement politique et institutionnel différent de la CCC, la question du mandat et de son sens demeure car il est à la base du travail opéré par les panélistes et de la forme que va revêtir le rendu final. Ainsi,  *dans quelle mesure le caractère consultatif du mandat pèse-t-il sur le déroulement de la Convention ? Comment la contradiction entre engagement dans un dispositif délibératif et incertitude sur la finalité de l'exercice propre au mandat même influence-t-il son déroulement ?* L'ambition de ce mémoire est donc d'appréhender l'appropriation et la réinterprétation du mandat engageant confié aux panélistes tout en l'articulant à une conduite pratique de la CCFV du fait d'un certain environnement institutionnel et politique.

## *Méthodes d'enquête*

“In fine, critiquer la démocratie participative, l'étudier empiriquement pour donner à voir et donner du sens aux dysfonctionnements de la démocratie (participative), c'est s'indigner sur l'état de la société et tenter d'intervenir par la raison intellectuelle pour la transformer” (O'Miel & al., 2017) .

Le choix de s'inscrire dans une approche relevant de la sociologie politique à propos de la participation citoyenne entraîne des conséquences sur les méthodes d'enquête. Afin de saisir au mieux les ressorts de l'engagement et du déroulement de la CCFV, il s'agit “d'identifier les objectifs (affichés ou dissimulés) par les autorités publiques lors de la mise en place de dispositifs participatifs pour les confronter aux réalités de la mise en œuvre des dispositifs” (Gourgues, 2010). Pour se prêter pleinement à cette approche, nous adoptons des techniques d'enquête qualitatives avec l'usage de l'observation *in situ*. Plus spécifiquement, nous faisons le choix d'une “ethnographie de la participation” (Cefaï & al., 2012). En assistant au déroulement du dispositif, nous avançons que cela nous permet d'appréhender pleinement l'instrumentation de la gouvernementalité. Nous entendons “fournir un examen minutieux et circonstancié des processus à l'œuvre, des coulisses et des trajectoires des acteurs que nous observons” (Sauvêtre, 2013). Il s'agit de ressaisir “la dimension incarnée, pratique et située des activités en train de se faire” (Cefaï, 2010). Une telle approche permet de dépasser le simple cadre d'observateur extérieur à la situation pour en embrasser les ressorts qui se jouent en interne, en ayant la possibilité d'assister à tous les événements de la Convention, ou presque. Ce choix méthodologique s'inscrit dans un regain de l'attrait de la méthode ethnographique pour l'observation du politique depuis une dizaine d'années (ibid). Un choix qui prévaut par rapport à d'autres outils plus fréquemment mobilisés comme les sondages, la cartographie ou encore les entretiens. Cela permet de “faire émerger une compréhension inédite de situations concrètes et produire de nouvelles catégories et propositions théoriques” (Cefaï & al., 2012). De la même façon que le rappelait Michel Foucault dans l'un de ses cours au Collège de France, il s'agit d'étudier le pouvoir “là où il est” et d'en observer les conséquences directes sur sa “cible” (1997) - tout en rejetant l'idée selon laquelle le pouvoir s'incarnerait directement. En s'attelant à une telle pratique, l'intérêt se veut double tant il permet d'appréhender à la fois la conduite de la Convention par les organisateur·rices, et l'attitude des panélistes qui en découle.

On peut ainsi observer l'articulation entre ces deux éléments et les divergences et rapports de forces qui en sous-tendent, s'opérant dans une pluralité de situations à travers une approche processuelle et une démarche compréhensive. L'observation directe permet également de ne pas se cantonner aux espaces officiels où la CCFV est censée se dérouler. Les temps informels, aux débuts, entre et aux fins de sessions constitueront d'autant d'éléments heuristiques majeurs pour alimenter la réflexion. L'ethnographie est aussi l'occasion de saisir ce qui ne peut l'être autrement que par l'observation qui implique le/la chercheur·res sur son terrain. Cette démarche permet de “comprendre comment, pourquoi et pour quoi les participants participent” (Cefaï & al., 2012). Plutôt qu'assigner des dispositions, l'ethnographie permet d'observer l'engagement en train de se faire et recadre “ces éléments dans un contexte d'expérience” (ibid). Enfin, l'observation *in situ* constitue un excellent moyen de comprendre et d'observer dans quelles mesures un dispositif fixé et encadré à la fois par la loi et ses organisateur·rices s'établit en pratique et est réapproprié par celles et ceux qui s'engagent en son sein :

“L'ethnographie est la plus à même de saisir sur le vif tous les ‘débordements’ de la participation programmée et les tactiques des participants ordinaires pour faire passer leurs messages, relevant davantage de témoignages personnels, de ruptures de l'ordre du jour, de traits d'humour, de silences ou de huées, que d'une argumentation bien articulée. Elle permet de voir des conduites qui échappent aux analyses normatives parce qu'anecdotiques, inconvenantes ou insignifiantes” (Cefaï & al. 2012).

Ce choix découle enfin de la possibilité offerte par le CESE de venir observer la CCFV lors des différentes sessions. En effet, après un appel d'offre effectué par le Co-Gouv de la CCFV, nous avons postulé à l'aide d'un projet de recherche pour obtenir le statut de “chercheur·e-observateur·rice” de la CCFV. Ce dernier a été le sésame pour assister à l'ensemble du déroulement du dispositif tout en assurant un cadre légal et un accompagnement de la part des organisateur·rices. Nous avons ainsi observé les neuf sessions de la CCFV entre le 9 décembre 2022 et le 2 avril 2023 au palais d'Iéna à Paris. Ces sessions s'étaient étalées sur un week-end, c'est-à-dire du vendredi midi au dimanche midi. Le programme de la session était envoyé la veille. Généralement, plusieurs ateliers étaient proposés aux panélistes durant chaque période, avec des temps en hémicycle. Nous avons eu l'occasion d'assister physiquement à la majeure partie des ateliers dans les différentes salles dédiées. Nous avons également pu nous rendre à la cafétéria pour les déjeuners et dîners.

Nous avons assisté aux réunions - par visioconférence - du Co-Gouv qui s'effectuaient le mardi de la semaine précédant une session. Pour la prise de notes, nous avons constitué un carnet de terrain à la fois matériel et numérique. Dans un premier temps, nous les prenions à l'aide d'un carnet et d'un crayon lors des premières sessions avant de passer à une prise de notes numérique sur un logiciel de traitement de texte. Ce carnet de terrain était accompagné d'une note récapitulative de plusieurs pages envoyée à la fin de chaque session à notre directeur de mémoire. L'intérêt était de synthétiser les principaux événements du week-end tout en le parsemant de réflexions annexes. Chaque journée était décrite selon une même logique : le carnet de terrain commençait par un encadré indiquant la date, le lieu, avec un bref résumé du programme de la journée qui allait suivre. Ensuite, chaque atelier observé faisait l'objet en premier lieu d'une description des participant-es - panélistes, organisateur·rices, facilitateur·rices, etc., avant de chercher à prendre en notes les échanges et le déroulé des conversations tout en gardant un moyen de décrire l'ambiance générale qui en découlait. Un codage basique a été mis en place pour gagner du temps sur les moments d'échange. Lorsque nous ne connaissions pas les noms, nous indiquions les remarques par "R" avec un chiffre désigné pour la personne, puis les questions "Q". Les échanges en tant que tels étaient pris dans une couleur bleue ou noire tandis que les réactions non-verbales, éléments annexes étaient pris en rouge. Nos remarques et interprétations sur le moment étaient quant à elles inscrites en vert. Durant l'observation, nous nous fixions l'objectif d'être le plus assidus quant aux moments qui relevaient des questions qui nous intéressaient particulièrement, c'est-à-dire le traitement de l'issue décisionnelle du dispositif, l'appropriation du mandat. La mise en place de l'exercice délibératif, les débats sur le fond autour de la fin de vie nous intéressaient dans une moindre mesure, bien que nous demeurions présents et attentifs à chacun de ces moments. L'observation continuait également lors de moments plus informels, hors des ateliers et des temps en hémicycle, c'est-à-dire les matins lors de l'arrivée où nous étions accueillis par des boissons et des viennoiseries. Mais également lors des différentes pauses qui rythmaient la journée ainsi que durant les temps de repas où nous avons l'occasion de manger avec les panélistes comme avec les membres du Co-Gouv. Enfin, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de se retrouver en soirée en dehors du cadre de la CCFV. Lorsque nous ne pouvions pas assister physiquement à une session, nous avons la possibilité de récolter des données via les retranscriptions en direct mises en place par le CESE.

Tous ces moments ont été autant d'occasions que de collecter un maximum de données et d'informations<sup>25</sup>. Enfin, notre statut d'étudiant-observateur ne nous assurait pas pour autant la possibilité d'observer toutes les situations. Nous ne pouvions assister aux réunions du collectif d'animation, moins par refus que par crainte d'être freiné dans leurs travaux prenants. Les petites réunions informelles entre membres du Co-Gouv étaient également plus difficilement accessibles. L'objectif était donc d'assurer au mieux une compréhension approfondie de l'articulation entre conditions de production et de pilotage de la Convention Citoyenne sur la fin de vie et les attitudes des panélistes au cours de l'expérience tout en replaçant cet ensemble dans sa configuration institutionnelle et politique.

---

<sup>25</sup> Tous les éléments propres à la prise de note, au carnet de terrain ainsi que les recensions sont disponibles en annexes afin de mieux visualiser la manière dont nous avons travaillé.

### ***Encadré sur les origines de la Convention***

Le 13 septembre 2022, Emmanuel Macron annonce le lancement d'une consultation citoyenne à propos de la fin de vie avec pour objectif un changement législatif d'ici la fin 2023<sup>26</sup>. C'était une promesse de campagne à l'occasion de sa candidature pour un second mandat présidentiel. Cette annonce intervient peu de temps après la publication du rapport n°139 du Conseil Consultatif National d'Éthique (CCNE) sur le thème du "vieillessement" et de "la fin de vie". Dans ce dernier, la conclusion laisse entendre la possibilité d'envisager une assistance active à mourir mais qui doit être conditionnée à la nécessité d'une "débat national" à ce sujet et envisage la possibilité pour le CESE d'organiser une Convention citoyenne "[...] pour une meilleure appropriation par l'ensemble des citoyen·nes des dispositifs prévus par les lois consacrant les droits des malades et des questions éthiques complexes relatives à l'accompagnement des personnes en fin de vie"<sup>27</sup>. Dans la foulée de l'annonce du Président de la République, E. Borne saisit le CESE. Son organisation s'inscrit plus largement dans un débat latent autour de la fin de vie qui ressurgit de manière intermittente. Cette question de la "fin de vie" renvoie aux débats éthiques et moraux autour de thématiques clivantes et qui ont débouché législativement sur une loi, telle que la Loi Veil de janvier 1975<sup>28</sup> ou encore la loi "mariage pour tous" de mai 2013<sup>29</sup>. Ces situations ont suscité de nombreuses réactions, entraînant des mobilisations et des divisions, notamment pour le mariage homosexuel avec le mouvement "La Manif pour tous". Ainsi, E. Macron a cherché à éviter la reproduction d'une telle situation, c'est aussi pour cela qu'il évite le recours au référendum<sup>30</sup>. En outre, il faut également prendre la mesure de la composition du champ politique avec une majorité relative obtenue lors des précédentes législatives pour le parti présidentiel au sein d'une coalition intitulée "Ensemble" regroupant le MoDem, Renaissance ainsi qu'Horizons. Mais il s'agit d'une majorité relative, l'adoption des textes doit donc fréquemment s'appuyer sur une majorité qui dépasse le camp présidentiel.

<sup>26</sup> E. Macron "Lancement du débat sur la fin de vie", 13 septembre 2022, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/09/13/lancement-du-debat-sur-la-fin-de-vie>

<sup>27</sup> Conseil Consultatif National d'Éthique, Avis n°139 : "Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité.

<sup>28</sup> "Loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse", 1975-17 (1975)

<sup>29</sup> « LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (1) », 2013-404 § (2013).

<sup>30</sup> Gatinois, Claire et Jérôme, Béatrice, « Emmanuel Macron et la fin de vie, la quête d'une intime conviction », *Le Monde.fr*, 8 décembre 2022, [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction\\_6153446\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction_6153446_3224.html).

Concernant la fin de vie en elle-même, les enjeux sur la question divisent, et ce, même au sein de Renaissance : un consensus général autour d'éventuelles avancées concernant l'ouverture à l'AAM n'est pas garanti. Ainsi l'idée de ne pas rompre un équilibre déjà fragile et fragilisé rend difficile le vote à la majorité d'un éventuel projet de loi, même si le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution peut toujours s'envisager. Il faudra donc composer avec des oppositions qu'il s'agit de ménager. C'est donc dans ce contexte que le "débat national" autour de la fin de vie est lancé, avec comme élément majoritaire, la CCFV, censée apporter des réponses sur ce sujet. Les instances organisatrices se chargent d'entrée de jeu d'effectuer le tirage au sort basé sur six critères : l'âge, le sexe, les typologies d'aire urbaine, la région d'origine, le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle. L'objectif étant d'obtenir un échantillon représentatif de la société civile française en sélectionnant entre 150 et 170 citoyen·nes. Il y aura finalement 184 panélistes sélectionnés. La première session s'ouvre alors le 9 décembre au Palais d'Iéna à Paris.

# CHAPITRE 1 : Conduire un dispositif à partir d'un mandat consultatif

Comment les instances organisatrices vont-elles conduire la Convention sur la base de mandat “consultatif” qui invite les panélistes à “éclairer” la question posée ? Quels choix vont-elles faire prévaloir afin de s’assurer au mieux de l’engagement, c’est-à-dire l’implication dans le dispositif, durant neuf sessions ? Dans cette partie, nous nous intéresserons donc à la conduite de la Convention par les instances organisatrices au prisme de l’indétermination initiale entre le mandat engageant et les finalités du dispositif. Nous allons notamment observer comment cette question de l’issue décisionnelle va être traitée et de voir la place occupée par la délibération. Mais avant tout, il s’agit de revenir sur le nouveau cadre institutionnel dans lequel se déroule la Convention et de mettre en lumière les acteur·rices qui le composent.

## A- Le cadre institutionnel et pratique de la Convention

### 1- Bref aperçu des acteur·rices

La CCFV commence début octobre 2022 où un comité de gouvernance est constitué. Les membres sont désignés par le président du CESE, afin de se charger de l’élaboration du dispositif. De la même manière que la CCC, il s'agit d'un organe intermédiaire qui se veut indépendant du CESE pour piloter au mieux le déroulement de la CCFV. Il est composé de 14 personnes dont sept membres permanent·es du CESE.

MEMBRES DU CESE	MEMBRES EXTÉRIEUR·ES AU CESE
Claire THOURY (Présidente du Co-Gouv)	Cynthia FLEURY
Fanny ARAV	Hélène LANDEMORE
Michel CHASSANG	Sandrine RUI
Benoît GARCIA	Jean-François DELFRAISSY
Jacques LANDRIOT	François STASSE
Kenza OCCANSEY	Giovanna MARSICO
	Jean-Pierre CABROL
	Mathieu SANCHEZ

Au sein de ce Co-Gouv, outre la Présidente - Claire Thoury -, aucun rôle précis n'est établi. On distingue en son sein deux chercheuses spécialisées sur la question de la participation citoyenne : Sandrine Rui et Hélène Landemore. Il y a également deux anciens membres de la CCC : Matthieu Sanchez et Jean-Pierre Cabrol. Enfin, on retrouve aussi des spécialistes du fond du sujet avec Jean-François Delfraissy (CCNE) ou encore Giovanna Marsico (Présidente du Centre National des Soins Palliatifs et de la Fin de Vie - CNSPFV), les autres étant des conseiller·es du CESE. Cet organe de gouvernance travaille directement en collaboration avec la direction à la participation citoyenne (DPC) du CESE qui est en charge spécifiquement du pilotage du dispositif. La direction est représentée par Marianne Escurat ainsi que Juliette Agez. Le déroulement du processus délibératif est assuré par quatre garant·es. On y trouve Bernard Reber - directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF), Min Reuchamps - professeur de sciences politiques à l'Université Catholique de Louvain, Agnese Bertello - facilitatrice et experte en planification participative et Marjane Ehsassi - docteure en affaire internationales et spécialiste en innovations démocratiques. Il faut noter que le collège de garant·es se veut international avec la représentation d'un belge, d'une italienne et d'une américano-iranienne. Enfin, l'équipe d'animation, censée gérer la facilitation et organiser les travaux de délibérations est composée de quatre entreprises issues d'un appel d'offres organisé par le CESE. Il y a environ une trentaine de personnes accompagnées de volontaires appelés "facilitateur·rices". Il y a donc Euro-Group - représenté majoritairement par Nicolas Bartel et Claudia Montero, Planète Citoyenne - avec Olivier Mérelle, Stratéact - avec Clément Lefèvre et Chantal Meyer et enfin Ezalen - avec Étienne Fiessinger et Thierry Morisseau.

## ***2 - Le cadre institutionnel de la CCFV, un dispositif consultatif***

Depuis la loi organique du 15 janvier 2021, la troisième chambre parlementaire de la Constitution se voit attribuer, selon plusieurs modalités, la possibilité d'organiser des "conventions citoyennes". Les conditions de son organisation étant détaillées dans l'article 4 alinéa 3 :

"Pour l'exercice de ses missions, le Conseil économique, social et environnemental peut, à son initiative ou à la demande du Premier ministre, du président de l'Assemblée nationale ou du président du Sénat, recourir à la consultation du public dans les matières relevant de sa compétence. Il peut organiser une procédure de tirage au sort pour déterminer les participant·es de la consultation.

A cette fin, il nomme un ou plusieurs garants tenus à une obligation de neutralité et d'impartialité, chargés de veiller au respect des garanties mentionnées à l'article 4-2".<sup>31</sup>

Le CESE est une institution fréquemment sujette à des réformes où bien des débats récurrents autour de son existence ont eu lieu ces dernières décennies (Picard, 2023). Déjà en 2018, le projet de loi constitutionnelle "Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace" prévoyait une réforme du CESE, transformé en "chambre de la société civile" qui en ferait le "carrefour des consultations publiques et de la participation citoyenne"<sup>32</sup>. Il n'aboutira pas et laissera place à cette loi votée en 2021. Ainsi, avec cette réforme, "l'appareil d'Etat se dote alors d'un ensemble fragmenté d'instances et de pratiques permettant au pouvoir exécutif et aux administrations centrales de piloter la participation en fonction de leurs besoins, sans que celle-ci ne puisse contraindre leur pouvoir décisionnel." (Gourgues & Mazeaud, 2023). Partant de ce constat-là, nous allons donc observer comment ce nouveau cadre se matérialise dans la conduite de la CCFV et notamment en nous penchant sur les discours et les mots employés. D'entrée de jeu, la saisine de la Première Ministre introduit le terme important de cette Convention : "les conclusions de la Convention citoyenne recueillies par le CESE serviront à *éclairer* le Gouvernement"<sup>33</sup>. Et sans nous lancer dans un décompte au cours de ces neuf sessions, "éclairer" a inlassablement été répété, que ce soit par le Co-Gouv, le collectif d'animation ou encore les représentant·es politiques qui sont intervenu·es, au point d'être repris par les panélistes eux-mêmes. Ce dernier s'inscrit et s'accompagne d'une myriade de verbes et autres mots formant un seul et même élément de langage censé expliciter le rôle des panélistes dans cette Convention, décrire leur mandat. Tous ces éléments de langage, plutôt que de donner un sens clair à la mission qui leur est confiée, ont davantage pour effet de rappeler et de matérialiser le nouveau cadre institutionnel dans lequel s'exerce la CCFV. En effet, la Convention se base sur un caractère intrinsèquement consultatif, qui rompt avec l'expérience précédente. Comme le rappelle Thierry Pech, l'un des membres importants du Co-Gouv de la CCC : "ce que l'on a demandé aux cent cinquante, c'est de définir une politique !" (2020). Ici l'enjeu est tout autre et cette distinction majeure est rappelée d'entrée de jeu.

---

<sup>31</sup> LOI organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021 relative au Conseil économique, social et environnemental.

<sup>32</sup> Projet de loi constitutionnelle : « pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace », <https://www.gouvernement.fr/action/projet-de-loi-constitutionnelle-pour-une-democratie-plus-representative-responsable-et>

<sup>33</sup> Saisine de la Première Ministre au Conseil Économique Social et Environnemental. « Convention citoyenne sur la Fin de vie ».

L'intervention de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, samedi 10 décembre, c'est-à-dire lors du second jour de la première session de la CCFV est assez parlante. “Vous serez notre boussole [...], Ainsi, nous parlementaires, élus au suffrage universel, nous nous déterminerons en toute connaissance de cause”<sup>34</sup>. Le terme “boussole” employée renvoie à l'idée d’“éclairer” évoquée antérieurement. Cette métaphore décrit que la CCFV s'apparente à un dispositif permettant de pointer une direction, et que les élu·es choisiront d'emprunter ou non. Cela rappelle implicitement le caractère consultatif de la CCFV à travers cette phrase. Elle soulève également la question de la légitimité et des limites de leurs actions, tout en leur suggérant subtilement que le Parlement, élu par voie d'élections, est habilité à “trancher” sur les décisions définitives<sup>35</sup>. Après ce discours, s'ensuit un moment d'échanges avec le Président du CESE, Claire Thoury et les panélistes. Iels sont assis sur une chaise haute. Voilà que les questions jaillissent depuis les travées. Un homme lève la main, l'animatrice lui donne la parole, il allume alors son micro et s'exprime :

Panéliste 1 : “Quel peut-être notre rôle alors qu'on sait que Macron est allé visiter le Pape avec une certaine idée concernant l'euthanasie ?”.

Y. Braun-Pivet : “Tout est ouvert. Chacun peut proposer des projets, que ce soit l'exécutif, le Parlement, même vous, mais on ne peut pas empêcher chacun de proposer. Mais la délibération ne vaut pas décision”<sup>36</sup>.

En présentant les choses de la sorte, elle réaffirme ainsi le rôle et la légitimité du Parlement en opposant les 184 tiré·es au sort au 577 parlementaires. Ses déclarations suscitent quelques applaudissements. Elle démontre que la CCFV n'est qu'une étape - on ne sait pas tellement laquelle -, et que d'autres intermédiaires lui succéderont - on ne sait pas lesquels non plus. Le discours de la Présidente de l'Assemblée nationale ainsi que ses réponses aux questions sont plus largement à réinscrire dans la constellation institutionnelle existante. Il est à relier également aux conséquences de l'ouverture aux dispositifs participatifs sur le réagencement du champ institutionnel et politique français. Le Parlement français dans sa globalité apparaît clairement hostile à toute forme de représentation politique de cette manière, questionnant la légitimité de “tiré·es au sort” face à celles des élu·es de la nation (Fourniau, 2011).

---

<sup>34</sup> Session #1 Jour #2 Convention Citoyenne sur la fin de vie - Premières auditions, Intervention de Yaël Braun Pivet - <https://www.youtube.com/watch?v=SxXA-3aRDFo>

<sup>35</sup> Ibid.

<sup>36</sup> Extraits du carnet de terrain : intervention de Yaël Braun-Pivet et échanges avec les panélistes lors de la première session, le 09/12.

L'objectif est donc d'insister sur le caractère consultatif de ce dispositif tout en évitant toute forme de concurrence tant dans les travaux que dans les légitimités. Il y a la volonté de rappeler une division stricte, une “différence de nature fondamentale” selon le Président du CESE<sup>37</sup>. Tous ces éléments de langage vont accompagner les panélistes tout au long de leur expérience. Même les facilitateur·rices graphiques finiront par reprendre ces termes-là dans leurs dessins. Tout cela participe à expliciter et matérialiser le cadre et le mandat alloué aux panélistes. Les panélistes savent qu’iels ne prendront pas de décision mais n'ont aucun moyen de savoir dans quelle mesure leurs travaux vont être pris en compte, d'une manière ou d'une autre. Voyons à présent le cadre pratique de la CCFV, c’est-à-dire son organisation et sa gestion par le Co-Gouv.

### ***3 - Le cadre implicite du Co-Gouv***

La question de l'organisation interne de la Convention et la manière dont elle est conduite n'a pas ouvertement été questionnée par les panélistes, si ce n'est à quelques reprises. Pourtant, la structure de la Convention et son organisation peuvent peser dans le déroulement de cette dernière. En outre, aucun document n'explique clairement les rôles de chacun au sein des instances organisatrices. Comment cela s'effectue donc en pratique ? Quels effets cela produit sur les panélistes. Si certain·es ont fréquemment eu l'occasion de faire remonter leurs remarques, de pointer des éléments qui ne leur allaient pas, personne ne s'est véritablement opposé à la conduite du dispositif par le Co-Gouv. Tout se passe comme si l'existence et par extension la légitimité du Co-Gouv à conduire cette Convention allait de soi, pour autant, ce mode de fonctionnement et de direction des assemblées citoyennes n'est pas forcément celui qui prévaut dans d'autres pays où l'on a expérimenté des exercices similaires, comme en Irlande (Fourniau, 2023). La prépondérance d'un Co-Gouv tiendrait davantage à une coutume française qui hérite d'une culture institutionnelle assez précise et cela aurait des conséquences dans la conduite de la Convention. On observe cela notamment dans la division stricte du travail qui découle d'une certaine vision du dispositif, alimentant la tension d'une idée selon laquelle la CCFV appartient aux citoyen·nes alors même qu'iels ont une faible prise sur les décisions en elles-mêmes.

---

<sup>37</sup> Session #1 Jour #2 Convention Citoyenne sur la fin de vie - Premières auditions - <https://www.youtube.com/watch?v=SxXA-3aRDFo>

“Le cadrage, censé être impartial, délimite avec une part d’arbitraire les sujets considérés ‘légitimes’ ou ‘rationnels’ et en écarte d’autres, créant de fait un espace de ‘ce qui est pensable’. L’influence des commanditaires et des organisateur·rices, déterminant l’input par le choix des thèmes et des experts, est un angle mort régulier pour la théorie politique qui néglige souvent l’analyse des exemples empiriques des usages délibératifs du sort. Le dilemme demeure : une auto-gestion totale d’un groupe tiré au sort n’est pas possible car c’est précisément la qualité des procédures délibératives qui lui donne en partie sa légitimité, mais, à l’inverse, le danger d’une gouvernance verticale d’organisateur·rices nommés par le gouvernement ne doit pas être sous-estimé” (Courant, 2020).

Dimitri Courant, chercheur-observateur à la CCC livre ici un constat répliquable à notre cas d’étude. Cette division du travail quant au cadrage du travail au sein de la CCFV est également intéressante à étudier : d’une part, le Co-Gouv participe à délimiter ce que D. Courant appelle le "pensable" en disposant de la gestion de l’agenda, et en s’occupant de tout le pré-rédactionnel, conjointement avec le collectif d’animation. Quant aux panélistes, leur influence dans le cadrage méthodologique reste limitée. Ces dernier·es sont pourtant associé·es aux débriefs des Co-Gouv les dimanches en début d’après-midi. Mais il s’agit de trois citoyen·nes tiré·es au sort en début de session. Généralement le débrief démarre avec la parole laissée à ces dernier·es pour faire remonter d’éventuelles remarques. Si le Co-Gouv et l’ensemble de l’équipe organisatrice se veulent à l’écoute et réactif·ves, il ne semble pas que les citoyen·nes aient davantage de levier sur l’orientation de la CCFV. Et c’est à travers la question du livrable que cela est le plus significatif. Lors du début de la septième session, on explique alors aux panélistes que des temps libres d’environ une heure vont être aménagés dans le week-end pour celles et ceux qui veulent traiter de la question. Ils ont alors l’opportunité de proposer un plan alternatif au livrable qu’ils pourront présenter et argumenter en hémicycle auprès des panélistes. L’exercice doit se conclure sur un vote qui déterminera la forme finale de ce dernier. Samedi après-midi, les citoyen·nes disposaient donc d’un temps pour explorer librement ce qu’iels voulaient travailler, en totale autonomie - si ce n’est la présence d’un animateur afin de s’assurer du bon déroulement et du suivi des discussions. Il en est ressorti un sentiment de satisfaction quant à cette pratique qui sortait du cadre établi. Iels étaient ravi·es de cet espace libre qu’iels s’étaient accordé et qui avait somme toute fonctionné, convaincant d’autant plus certain·es de la nécessité d’avoir davantage de temps comme celui-ci.

Il n'empêche que la proposition de plan alternatif était incomplète du fait du temps réduit et de la nécessité de le rendre avant 18 heures afin que le collectif d'animation puisse le présenter en hémicycle le soir même. Ils ont donc pu présenter plusieurs plans alternatifs. Il y en avait seulement deux, dont le premier était issu d'un groupe d'une quinzaine de personnes qui avait travaillé en autonomie et un autre qui semblait émerger d'une initiative plus personnelle. La présentation des plans s'est suivie d'un débat entre les panélistes sur les modalités de ceux-ci. Et finalement, les propositions ne faisant pas l'unanimité, le plan initial concocté par l'équipe d'animation finit par l'emporter assez largement en étant validé à 73% des personnes présentes<sup>38</sup>. Cela témoigne également de la réticence des citoyen·nes à s'emparer collectivement davantage des espaces d'actions et du pouvoir d'agir dont iels disposent, mais cette question sera développée ultérieurement. A la lumière de cet exemple, on peut conclure d'une faible marge de manœuvre laissée aux panélistes pour interpréter le mandat que leur a confié la Première Ministre. De la même manière que cela était déjà décrit Jean-Michel Fourniau, ancien membre du du Co-Gouv de la CCC : iels débattent sur des thèmes qu'ils ont fait émerger mais le travail est reformulé et synthétisé par le collectif d'animation puis validé durant le co-Gouv, l'agenda, le temps et l'orientation n'est pas gérée par les citoyen·nes elles·eux-mêmes (2022). Ce cadrage découle directement de la première expérience de Convention, mais cette fois-ci, il est couplé à un mandat consultatif, provoquant des effets sur le pouvoir d'agir des panélistes et leur appropriation de leur mission. Il n'empêche que la division du travail entre les organisateur·rices n'est pas toujours claire, d'où l'émergence de conflits.

#### ***4 - Un cadre au châssis tordu : l'épisode du vote malencontreux***

La propension du Co-Gouv à gérer et incarner une instance impartiale et neutre dans la conduite de la Convention a été questionnée à plusieurs reprises lors de la CCFV. Pour rappel, la CCFV est organisée selon trois voire quatre groupes d'acteur·rices majeurs qui se retrouvent en réunion. Il s'agit justement des 14 membres du Co-Gouv, du personnel de la Direction à la Participation Citoyenne, de l'équipe d'animation ainsi que des garant·es. Pour autant, aucun document, aucune charte n'encadre la répartition des rôles entre le Co-Gouv et les autres instances organisatrices. L'épisode du vote en clôture de la troisième session constitue un élément important où la division des tâches semblait moins claire.

---

<sup>38</sup> La question posée était : “*Etes-vous d'accord globalement avec l'architecture du plan général proposé*”. 119 personnes ont répondu “Oui”, 32 personnes “Non” et 13 personnes se sont abstenues.

[Extrait du carnet de terrain : Reprise en hémicycle, Palais d'Iéna, le 8 janvier 2023 à environ midi].

Comme à l'accoutumée, Marianne Escurat (la directrice de la participation citoyenne au CESE) s'avance sur le promontoire de l'hémicycle pour prendre la parole. Elle félicite les panélistes pour cette nouvelle session et dessine les contours de la prochaine. Mais avant d'inviter tout le monde à récupérer son panier repas dans la salle Hypostyle, voilà qu'elle leur propose un nouvel exercice. Elle leur explique qu'à partir de la session prochaine, les votes vont commencer, et que le tout leur sera expliqué. Goguenarde, M. Escurat leur propose alors d'essayer de voter à l'aide des boutons dont iels disposent sur leurs pupitres. Une légère incompréhension plane dans les travées, notamment auprès du Co-Gouv. Mais M. Escurat continue à expliciter le fonctionnement de chaque bouton et demande à afficher la question sur le grand écran de l'hémicycle : «à ce stade, êtes-vous favorables à l'évolution du cadre actuel de la loi ?». Les réactions jaillissent alors de toutes parts : avant tout la surprise, le rejet mais également l'incompréhension. Plusieurs personnes protestent en cherchant à prendre la parole, affirmant qu'iels n'ont jamais voulu voter et encore moins sur une question pareille, si tôt. Mais M. Escurat ne réagit pas et continue d'inviter les panélistes au vote. Devant la cacophonie ambiante, Claire Thoury intervient pour rappeler que celles et ceux qui ne souhaitaient pas prendre part au vote pouvaient s'abstenir. Les résultats tombent et malgré une abstention non négligeable, voilà que plus d'une centaine de personnes répondent favorablement à la question, ce qui dessine une première tendance. Le débrief du Co-Gouv qui suit est alors explosif : «D'où vient ce vote ?» demande Kenza Occansey. «Entre le Co-Gouv et l'animation, on se demande ce qui coince», renchérit Hélène Landemore. On se rend alors compte que la demande n'émane pas du Co-Gouv. Sans véritablement connaître l'auteur·rice de l'idée, on se doute qu'elle a été décidée en interne entre l'équipe d'animation et la DPC. Durant la réunion, on cherche à se rassurer, à recadrer et on invite à clarifier les rôles de chacun·e. On craint le «torpillage» de la CCFV. Alors on invite à la transparence pour les futures sessions, des sous-rôles sont données, des réunions entre sessions sont multipliées<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Extraits du carnet de terrain : moments en hémicycle lors du dernier jour de la troisième session, le 08/01 vers 12 heures.

M. Escurat, sans savoir véritablement si elle est à l'origine de cette décision, fait les frais de cet incident. On ne la reverra plus à la Convention. Juliette Agez, sa directrice-adjointe, prend alors la direction par intérim jusqu'à la fin de la CCFV. A la lumière de ce qu'il s'est passé durant cette troisième session, on voit que les incertitudes demeurent quant à la "bonne manière" de conduire une Convention alors même que la structure "Co-Gouv" semble se pérenniser dans le schéma français. En revanche, les rôles ne sont pas encore clairement définis, notamment dans la division du travail entre la DPC, qui est un organe permanent, et le Co-Gouv, organe temporaire mais exécutif et décisionnaire de la Convention. Le cadre institutionnel dans lequel s'exerce la CCFV est donc d'entrée de jeu rappelé et réactualisé tout au long de la Convention, ce qui scelle justement l'étendue des possibilités du mandat. En cadrant les potentialités du mandat, il s'agit pour le Co-Gouv de se concentrer en conséquence sur la qualité délibérative. Le cadre, couplé à l'organisation pratique même de la Convention pèse dans les choix qui vont être menés durant son déroulement.

## **B- L'indétermination autour de l'issue décisionnelle**

### ***1- Un livrable initialement peu considéré comme prioritaire***

Le Co-Gouv, accompagné de l'équipe d'animation ainsi que la DPC a conçu la Convention en trois phases : la première, intitulée "appropriation" correspond aux trois premières sessions. Il s'agit pour les panélistes d'explorer et d'approfondir leurs connaissances sur le sujet de la fin de vie. La seconde phase se concentre sur la délibération : les panélistes commencent alors à se positionner sur le sujet à travers plusieurs modules où ils arpentent le sujet sous toutes ses formes. Enfin, la troisième phase intitulée "finalisation" est celle où les panélistes "fixent la matière brute" et commencent leur rédaction, non sans débats. D'ores et déjà, on observe que dans la construction même des ordres de sessions, on suppose que la question de l'issue sera traitée lors de la troisième phase. Ce qui permet d'ailleurs de remarquer que le temps alloué à cette question est faible. Les premières sessions évincent donc complètement le sujet au profit d'une concentration accrue sur le fond du sujet afin de mieux l'appréhender. Le livrable et le sens qu'il est censé porter est un thème mis de côté durant les premières sessions, l'heure est alors à l'appropriation et l'approfondissement du sujet ainsi qu'aux débats. Pourtant, plusieurs remarques et questionnements émergent de la part des panélistes lors des sessions de délibération, le Co-Gouv lui-même s'interroge sur la conduite à adopter à ce sujet-là :

Giovanna Marsico : “j’ai l’impression que les citoyen·nes se sentent dans l’obligation de définir une politique publique avec le constat, le financement, les conditions, les modalités... peut-être il faudrait les réorienter sur la demande que l’on leur fait. On ne leur demande pas de justifier économiquement, historiquement, leurs réponses”<sup>40</sup>.

On commence à percevoir ce que les panélistes ne doivent pas faire – en l’occurrence “définir une politique publique” -, conformément à l’idée consultative de leur mandat. Durant la phase de délibération, les panélistes interpellent pourtant le Co-Gouv sur la nécessité de réfléchir autour de ce livrable et de clarifier l’éventuelle forme qu’il prendra.

## ***2 - Une gestion de la question par réaction***

En ouverture de la cinquième session, Claire Thoury s’exprime en hémicycle. Elle explique qu’une méthode est en train d’être préparée pour la rédaction du livrable et qu’elle sera votée lors de la prochaine session. La proposition entend laisser au collectif d’animation le soin de rédiger le livrable à partir des travaux effectués depuis le départ afin d’anticiper la dernière phase et éviter une charge de travail trop importante. Des réactions émergent alors dans l’hémicycle, exprimant globalement une incompréhension. Certain·es prennent la parole et demandent à repartir de zéro et de rédiger ensemble en hémicycle, d’autres demandent comment la CCC s’était organisée. On leur rétorque alors que le format et la durée de la Convention ne permettent pas d’accorder pleinement du temps à la rédaction, d’autant plus que l’exercice apparaît difficile à 184. On leur rappelle que la CCC fonctionnait quant à elle différemment, par sous-groupes selon les thèmes qui leur permettait de rédiger chacun de leur côté. Le lendemain, le Co-Gouv, représenté par Giovanna Marsico, Kenza Occansey, Jean-Pierre Cabrol et Matthieu Sanchez, organise un temps d’échange en soirée avec les panélistes volontaires afin qu’iels puissent échanger autour du premier grand débat en hémicycle qui s’organise le lendemain. Rapidement, le sujet initial est détourné au profit du livrable, comme en témoigne ces échanges :

Panéliste 1 : “Oui ce sera peut-être un rapport barbant certes mais si on s’adresse aux décideurs, que y’ait des dessins ou pas, ça m’est égal. En revanche [...], la forme de nos préconisations est aussi importante : qu’il s’agisse d’un changement de la Constitution, un projet de loi, sous la forme de décret. Est-ce que c’est du budgétaire ?

---

<sup>40</sup> Extraits du carnet de terrain : réunion du Co-Gouv, le 11/01/2023 entre la troisième et la quatrième session.

Des préconisations pour la haute autorité de santé ? Voire une proposition de référendum ? Pour l'instant, c'est très flou<sup>41</sup>.

Émerge alors une forme d'impensé dans la conduite de la Convention concernant le Co-Gouv. Si la méthode de débat a été définie clairement et approuvée majoritairement par le vote, il demeure un doute sur le / la destinataire du livrable ainsi que la forme. Sur cette question, les avis divergent et le Co-Gouv entend laisser le choix aux panélistes. Le débat s'ouvre donc et un panéliste avance qu'il ne veut s'adresser qu'à la Première Ministre, car étant celle qui a posé la question, les conclusions de la Convention lui reviennent donc logiquement. Il est intéressant de noter ici qu'il ne leur a pas été explicité qu'il est prévu, selon la loi organique de 2021, que tout rendu effectué par une Convention citoyenne serait automatiquement communiqué au Gouvernement, au Président de la République ainsi qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat. Mais d'autres rétorquent : “on nous a accueilli en disant que c'était notre convention et notre livrable, donc on doit faire le débat de la forme<sup>42</sup>. Voyant des divergences apparaître, plusieurs panélistes plaident pour un débat avec l'ensemble des tirés au sort sur la question. G. Marsico finit par conclure : “on fait la liste des courses et on se met à votre disposition<sup>43</sup>. Lors de la réunion du Co-Gouv qui précède la sixième session, on prend alors la mesure d'établir des temps de débats autour de cette question du livrable :

François Stasse : “Moi je ne crois pas du tout qu'on puisse faire confiance aux citoyen·nes qui disent ‘la forme ne m'intéresse pas’. Ça promet des surprises urticantes. De mon point de vue, il faut absolument que nous ayons un accord d'un ensemble de citoyen·nes sur la forme du livrable final. La prudence exige qu'on ait dans le week-end un moment important. Il va falloir réserver un temps de débat sur la question.

Benoît Garcia : “Sur le livrable, je partage totalement ce que vient de dire François. Peut-être qu'on s'entend pas sur la ‘forme’ mais il faut ‘bétonner’ cette histoire de livrable [...].

---

<sup>41</sup> Extraits du carnet de terrain : réunion informelle entre le Co-Gouv et des panélistes, 03/02 aux alentours de 19 heures dans la salle 243.

<sup>42</sup> Extraits du carnet de terrain : intervention d'un panéliste dans l'hémicycle le 03/02 lors de la cinquième session.

<sup>43</sup> Extraits du carnet de terrain : réunion informelle entre le Co-Gouv et des panélistes, 03/02.

Jean-Pierre Cabrol : “[...] C’est nécessaire que tout le monde participe à ce débat. Pourquoi ne pas organiser des temps en sous-groupes à ce qui leur apparaît intéressant sur la question du livrable”<sup>44</sup>.

La conversation se prolonge entre le comité de rédaction et des membres du Co-Gouv autour de la place accordée à ce débat sur la question du livrable jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Ainsi, dès la session suivante, Claire Thoury prend la parole en ouverture pour expliquer que des temps de réflexion autour de la “parole citoyenne” vont être mis en place. Trois modules sont organisés, intitulés “le manifeste/la note d'intention”, les “synthèses communicantes” ou encore “la force de l'expression citoyenne”<sup>45</sup>. Il s'agit du premier exercice durant lequel les panélistes abordent frontalement la question du livrable. Mais les temps alloués à cette question sont relativement courts tandis que les délibérations autour du fond du sujet ne sont pas encore terminées et que la montre joue contre la Convention. Concernant la rédaction en elle-même, un pré-rédactionnel a déjà été en partie rédigé sur la base des travaux des dernières sessions sur la partie “ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement à la fin de vie”. Il fait environ une quinzaine de pages. Le choix d’allouer la rédaction de ce dernier au comité de rédaction a été voté en interne par le Co-Gouv. Dès la septième session, des pré-rédactionnels sont distribués aux panélistes afin qu’ils puissent en prendre connaissance et le valider. Rapidement, un plan est également échafaudé puis validé en hémicycle non sans quelques tensions.

### ***3 - Une Convention en vase clos***

L'absence d'anticipation et de visée à long terme de cette question se fait même ressentir jusque dans les débats autour de la forme finale du livrable, où les avis divergent au sein du Co-Gouv entre l'élaboration d'un nuancier de positions et un rendu similaire à la CCC qui s'engage sur la volonté d'une prise de décisions. Un choix plutôt que l'autre implique de mobiliser certain·es acteur·rices tant la forme de la rédaction change. Comme cela avait été le cas pour la CCC où un comité légistique avait été élaboré afin de traduire législativement les propositions. À l'inverse, ici rien n'a été anticipé, d'autant plus que le mandat confié ne prévoit pas de recevoir un rendu juridiquement traduisible.

---

<sup>44</sup> Extraits du carnet de terrain : réunion du Co-Gouv du 09/02 dans une salle du Palais d'Iéna et en visio-conférence.

<sup>45</sup> Extraits du carnet de terrain : mot d'introduction de Claire Thoury lors de la sixième session, le 17/02 vers 14 heures.

Les propositions qui émergent au sein de ce rendu sont donc plurielles et protéiformes, sans véritable contrôle juridique, ce qui fait réagir plusieurs membres du Co-Gouv, notamment François Stasse ou encore Michel Chassang qui craignent la mise en danger de la crédibilité de l'exercice. En outre, certaines propositions seraient illégales ou bien déjà mises en place. Finalement, dans un souci de crédibilité davantage que concernant un débouché du livrable, on trouve quelques juristes aptes à relire les travaux lors de la huitième et neuvième session.. À la lumière de la prise en compte tardive du livrable et du faible temps alloué à la question, on peut affirmer que ce dernier n'est pas apparu comme une priorité pour le Co-Gouv qui a davantage agi par réaction que par anticipation de la question. On peut également pointer l'absence de prise en compte par les organisateur·rices de la CCFV des travaux menés conjointement par le gouvernement qui mène ses propres réflexions sur la question, et l'absence de croisement des travaux. De leur côté, Olivier Véran et Agnès Firmin le Bodo - les deux membres du gouvernement chargé·es de ces questions -, effectuent des rencontres de leur côté avec vraisemblablement les mêmes acteur·rices que celles·eux qui viennent à la CCFV. Pour autant, aucun lien n'est établi. En effet, les deux ministres vont également faire la rencontre des soignant·es, de représentant·es étrangers. Elles·eux-mêmes viennent à plusieurs reprises assister aux travaux de la Convention. Iels félicitent et encouragent l'exercice sans pour autant œuvrer à une collaboration entre leurs travaux et ceux des membres du gouvernement. Ce qui rappelle les propos introductifs de la présidente de l'Assemblée Nationale ainsi que ceux du président du CESE. Leurs travaux relèvent d'une séparation stricte, une forme de division du travail entre celui du gouvernement et celui de la Convention, sans qu'on sache véritablement ce qui prévaut dans l'éventuelle constitution d'une future loi. Ce traitement mineur de la question de l'issue décisionnelle s'explique également par une survalorisation de la qualité délibérative.

### **C- Survaloriser la qualité délibérative**

Avec 184 personnes tirées au sort, le mini-public délibératif en présence est de taille. Cela s'apparente à un défi de s'assurer du bon déroulement des débats. Ils seront l'objet d'un investissement particulièrement important de la part de l'ensemble de l'équipe organisatrice. La réussite de ces derniers constitue un critère de réussite de la CCFV, voire quasiment une fin en soi.

## ***1 - La délibération comme fin en soi***

Les moments de débats les plus importants se déroulent pendant la seconde phase. C'est une période charnière et la bonne conduite de ces sessions est une préoccupation majeure du Co-Gouv. Dès la troisième session, un atelier d'appropriation de la phase délibérative est proposé. On leur explique alors comment débattre, dans quelles conditions, comment ouvrir son esprit à la critique. Il y a également dans la foulée un module sur des chiffres autour de la fin de vie ainsi qu'un module sur les définitions importantes à établir : directives anticipées, soins palliatifs, etc<sup>46</sup>. Après ce premier temps, des délibérations en groupe de 30 personnes démarrent alors, elles sont alimentées par des tables-rondes et interventions au cours du week-end. Progressivement, les panélistes s'essaient aux débats, encadrés par un·e animateur·rice. On cherche alors à accorder un maximum de temps pour les discussions, des facilitateurs·rices chargés de la question de la santé mentale sont spécialement affrétés dans chaque groupe de discussion. Sur les sessions de délibération, le Co-Gouv essaye plusieurs méthodes de délibération avec plusieurs méthodes de votation également. L'accent est donc mis sur les procédures délibératives de la CCFV, les temps alloués aux débats sont multipliés tout en étant encadrés par le Co-Gouv et le collectif d'animation. Le mode d'organisation de la phase de délibération témoigne d'une procéduralisation des pratiques (Gourgues ; Mazeaud & Nonjon, 2018). Le premier grand moment de débat a lieu lors de la cinquième session où une matinée est complètement dédiée à laisser les panélistes s'exprimer tout en étant encadrés par le collectif d'animation. Deux débats sont organisés autour des questions suivantes : "Faut-il donner un accès à une aide active à mourir ?" et "Les modalités de l'aide active à mourir". Le tout est retransmis en direct sur les réseaux sociaux, l'ensemble de l'équipe organisatrice est au complet. Finalement, le déroulement de l'exercice est apprécié par les panélistes et c'est un soulagement pour le Co-Gouv, d'autant que ce moment est retransmis en direct sur les réseaux sociaux et de nombreux journalistes y assistent. La session suivante, Thierry Beudet prend la parole en ouverture pour féliciter les panélistes et les organisateur·rices pour la bonne tenue et la réussite des débats :

Thierry Beudet : "Depuis la dernière session, j'ai eu beaucoup de retours de toutes les personnes rencontrées, notamment de celles et ceux qui suivent à distance les travaux menés. Les retours sont unanimes. Votre engagement est salué, votre mobilisation, le sérieux de vos travaux et de vos échanges [...]". [*applaudissements nourris*].

---

<sup>46</sup> Informations extraites du carnet de terrain lors de la troisième session du 06/01 au 08/01.

Bernard Reber : “J’ai demandé à un des experts : qu’est-ce que vous pensez de cette expérience ? Il a commencé par me dire : ‘j’ai le frisson quand j’entends la qualité et le respect, le fait que les gens n’aient pas des avis tranchés et s’écoulent’”<sup>47</sup>.

C’est tout autant de félicitations publiques adressées aux panélistes que de congratulations qu’iels se sont adressés en interne. L’un des enjeux de la réussite et de la postérité de la Convention réside également dans sa médiatisation et plus particulièrement dans la mise en avant de ses moments forts, c’est-à-dire les débats. Ainsi, tout un arsenal médiatique est déployé afin d’assurer une couverture de l’évènement. Un compte Instagram est créé, les débats et interventions sont retransmis en direct, une page internet est dédiée. On comprend aussi ici tous les enjeux liés à la légitimation du CESE et sa volonté de s’ériger en expert de ce genre d’exercice. Dès la sixième session, la présidente du Co-Gouv annonce que des journalistes seront présent·es durant les travaux de groupe alors même qu’iels en étaient exclu·es jusqu’à présent. Elle justifie cela par le fait que les premiers débats et votes de la semaine passée ont suscité d’importantes réactions et parfois même un dévoiement des débats. Par souci de transparence, elle encourage à ouvrir aux journalistes ces espaces de débats. Cette ouverture n’est pas sans contestation ou réactions, le rapport des panélistes aux médias est en effet assez ambigu et plusieurs incidents ont eu lieu durant les différentes sessions. On a pu notamment reprocher à certain·es journalistes d’être présent·es à des moments où les panélistes étaient censé·es être à huis-clos. Au sein du Co-Gouv, Hélène Landemore défend avec ardeur l’importance de la médiatisation de la délibération. Elle encourage cela pour donner accès aux délibérations au “grand public”. Elle regrette qu’iels n’aient accès qu’aux votes, auditions et à quelques moments délibératifs - les “débats en hémicycles”<sup>48</sup>. Elle a également pointé l’absence de traduction en anglais alors même que, selon elle, les travaux intéressent ailleurs. Cette concentration délibérée sur la qualité délibérative implique un moindre intérêt pour d’autres éléments, comme l’issue décisionnelle des travaux et leur portée. Voyons également comment cette concentration sur la délibération témoigne plus largement d’une certaine représentation de la participation citoyenne ainsi que de la relation entre le/la citoyen·e et les professionnel·les de la politique.

---

<sup>47</sup> Extraits du carnet de terrain : interventions du Président du CESE en introduction lors de la première journée de la sixième session le 17/02.

<sup>48</sup> Extraits du carnet de terrain : intervention de Hélène Landemore lors de la réunion du Co-Gouv le 05/02.

## ***2 - La délibération contre la conflictualisation ?***

En introduisant son discours par la maxime de Jobert lors de la première session, Y. Braun-Pivet donne à voir une conception précise de la délibération et plus largement de la CCFV : “le but de la discussion n’est pas la victoire mais l’amélioration”<sup>49</sup>. Elle suggère ainsi que l’amélioration pourrait se réaliser par le biais de discussions apaisées entre les participant·es. La vision se nourrit d’une forme de collaboration à laquelle elle oppose un rapport de force, une forme de conflictualité qui ne serait pas utile à “l’amélioration”. Tout cela n’est pas sans rappeler, au-delà du discours, le sens et la portée de la mobilisation de tels dispositifs par les pouvoirs publics :

“Aussi les dispositifs participatifs se proposent-ils toujours de façon ambivalente – à la fois issue symbolique et réponse procédurale aux conflits, mais aussi forme de gouvernement de la conflictualité –, une ambivalence de nature à aiguïser la critique sociale” (Gourgues & Rui, 2022).

Cela s'ancre dans une conception de la participation citoyenne qui entend trouver une issue à des situations politiques bloquées. Lionel Cordier le démontre par ailleurs dans son étude sur les assemblées citoyennes irlandaises : ce dispositif et plus particulièrement le tirage au sort peut se comprendre comme étant moins le moyen d’établir un consensus qu’un outil de dépassement de la conflictualité sociale. S’agissant de l’assemblée citoyenne irlandaise, il fallait trouver une sortie à une crise politique et sociale pluridimensionnelle (2015). Mais plutôt que de s’attacher à observer dans quelle mesure la CCFV participe à démocratiser le débat autour de la fin de vie, nous préférons nous pencher sur comment le fait de véhiculer une telle vision de ces dispositifs n’est pas sans conséquence sur la conduite et l’issue décisionnelle. En créant des espaces de délibération à travers les dispositifs de participation citoyenne, l’intérêt est d’“épurer la charge conflictuelle des différends” (Gourgues & al., 2013). En donnant le sentiment d’un modèle idéal-typique dans lequel les gens pourraient exprimer leurs différends sans impliquer un rapport de force ou une éventuelle conflictualisation, cela a trait avec une certaine forme de politisation, notamment le militantisme. Tout cet imaginaire n’est pas sans conséquences puisqu’en caractérisant la “bonne délibération” et en condamnant subrepticement “la mauvaise”, on instaure des moyens d’expressions et des modalités d’engagement qui se veulent légitimes.

---

<sup>49</sup> Session #1 Jour #2 Convention Citoyenne sur la fin de vie - Premières auditions : intervention de la présidente de l’Assemblée Nationale, <https://www.youtube.com/watch?v=SxXA-3aRDFo>

Et cela s'illustre notamment dans la blague répétée à plusieurs reprises par des organisateur·rices qui se sont amusé·es à comparer les travaux de l'hémicycle du Palais d'Iéna à ceux du Palais Bourbon, alors en plein débat sur le projet de loi de réforme des retraites. Sous la forme d'un *running-gag* en public, elle semblait pour autant revêtir du sens dans la représentation même de l'exercice. Cette conduite apaisée des débats devait par ailleurs être médiatisée. "La focalisation sur les procédures tend à euphémiser les clivages politiques et sociaux qui structurent la société" (Nonjon & Mazeaud, 2018). La délibération sur la fin de vie s'inscrit en outre, à la fois dans une logique de départisation et un rejet de la conflictualisation, le sujet de la fin de la vie apparaît comme trans-partisan. La conduite de ces débats étant appuyés par des professionnels de la participation qui ont construit leur expertise en parallèle de l'institutionnalisation de l'offre de participation et dont les principes émanent directement du monde du travail et notamment du management (Cordier, 2021). Comme il avait déjà été conclu pour les assemblées citoyennes irlandaises : "l'usage du tirage au sort et de nouveaux dispositifs participatifs vient répondre à des demandes de contournement du jeu partisan et du jeu politique traditionnel, mais aussi d'efficacité et de relégitimation de la décision politique" (Cordier, 2021).

En somme, il y a eu, de la part des organisateur·rices, la tentative de conduire cette Convention à partir du nouveau cadre dans laquelle elle se déroulait. Il s'avère que le nouveau cadre institutionnel, couplé à l'organisation pratique conduit à reléguer la question de l'issue décisionnelle au profit d'une concentration accrue concernant la qualité délibérative. Les instances organisatrices viennent actualiser à travers leur conduite une division stricte entre la sphère civique et la sphère politique. Cela permet de rappeler les conclusions de Magali Nonjon et Alice Mazeaud dans leur ouvrage qui dépeint la création d'un "marché de la participation" : "on semble ainsi être passé des luttes urbaines, caractéristiques d'un conflit de classes et de pouvoir, à la célébration de "l'art de l'en commun" fondée sur l'illusion du consensus des bonnes volontés" (p. 346, 2018). En établissant le statut de "citoyen·ne-participant·e" dans le cas de la CCFV, on répond ainsi aux critiques émises lors de la CCC en enterrant la possibilité qui avait été offerte par le dispositif. Ainsi, un tel modèle cadré et à l'initiative de l'exécutif s'assure un chemin au-delà duquel les citoyen·nes peuvent difficilement se rendre. Mais il demeure une contradiction interne au dispositif, affirmant d'un côté qu'il s'agit d'une convention consultative mais pour autant que les citoyen·nes sont souverain·es et qu'elle leur appartient. Quels effets ce cadrage entraîne-t-il sur l'appropriation du mandat et l'attitude des panélistes ?

## **CHAPITRE 2 : Comment s'engager lorsqu'il s'agit simplement d'éclairer ?**

Cette partie se concentre à analyser de manière processuelle l'engagement des citoyen·nes dans le dispositif et plus précisément, leur propension et la manière dont iels s'approprient le mandat confié. On s'attachera donc aux effets de la conduite par les instances organisatrices de la CCFV tout en observant les éventuelles expressions alternatives. Partant du principe de la montée en compétences indéniable des panélistes, nous tâcherons d'analyser comment cette montée en compétences, articulée au cadrage induit par la conduite de la CCFV entraîne en retour des attitudes et appropriations différentes de la part des panélistes. Il s'agit de s'intéresser concrètement à la manière dont ceux-ci performant leur engagement. Si cette montée en compétences débouche sur un sentiment de légitimité qui conduit à la prise d'initiatives de nombreux panélistes, le sens et la nature de cette légitimité demeurent un point d'ombre qui provoque en retour des divisions au sein du groupe. Comment est vécue cette expérience extra-ordinaire de la citoyenneté par les panélistes ?

### **A- Une légitimité acquise, mais pour quoi faire ?**

Les panélistes ont progressivement acquis une pluralité de compétences, autant sur le fond, que sur la forme, en participant à un exercice délibératif. Par ailleurs, les instances organisatrices du CESE ont tenu à faire du développement de ces secondes compétences une vraie plus-value en créant un certificat de compétences. Cette montée en compétences se ressent dès la fin de la séquence d'appropriation et qui est même reconnue et encouragée par le Co-Gouv. On voit alors émerger pléthores de réactions, de personnes qui s'enthousiasment de la propension qu'ont des personnes tirées au sort, *a priori* profanes sur le sujet de la fin de vie, à acquérir une capacité réflexive et un lot de connaissances sur le sujet. Nous postulons que ce processus est le fait du travail délibératif encadré par le Co-Gouv et l'équipe d'animation et que cette montée en compétence assure une légitimité alimentée également par leur statut de "citoyen·ne-participant·e" ainsi que leur tirage au sort. Loin de vouloir nous insérer dans des débats normatifs autour de la caractérisation de la légitimité, qui constitue une notion non fixe, il s'agit plutôt de dépeindre un processus à partir duquel les panélistes engagé·es dans la CCFV s'approprient le mandat et sa portée - articulée à la conduite du Co-Gouv, et l'exercent à travers une pluralité d'attitudes.

## ***1 - Une montée en compétences assurée par le dispositif***

Tout au long des neuf sessions mais majoritairement lors des premières, iels ont assisté aux interventions du CCNE avec Jean-François Delfraissy, du CNSPFV avec Giovanna Marsico, ainsi que d'Alain Claeys, le rapporteur de la Loi Claeys-Leonetti lors de la première session. D'autres interventions ont eu lieu au cours des sessions suivantes ; elles étaient issues d'une décision du Co-Gouv ou encore à la suite d'une demande des panélistes. Ainsi, jusqu'à la cinquième session incluse, un temps au minimum était accordé à une intervention en présentiel ou en distanciel, sous la forme d'une présentation orale, de questions-réponses avec les panélistes ou encore d'une table-ronde entre plusieurs acteur·rices, parfois opposé·es. On a ainsi pu voir des représentants des principales religions en France : Marc Alric, représentant de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France ; Antony Boussemart, Président de l'Union bouddhiste de France ; Chems-eddine Hafiz, Recteur de la Grande mosquée de Paris ; Haïm Korsia, Grand Rabbin de France ; Christian Krieger, Président de la Fédération protestante de France et Mgr. Laurent Ulrich, Archevêque de Paris, mais également des représentants des spiritualités non-religieuses comme des loges maçonniques ainsi que des professionnel·les de santé avec des aides-soignants, bénévoles ou encore médecins et psychiatres. On a également pu assister à l'intervention de plusieurs associations comme l'ADMD ou encore le Collectif Solidarité Charcot. Enfin, étaient également présentes des intervenant·es étranger·ères avec des représentant·es de la Belgique, de la Suisse, des Pays-Bas, du Québec ou encore de l'Oregon aux Etats-Unis. Des philosophes sont intervenu·es, tels que A. Comte-Sponville et M. Canto-Sperber. On a enfin pu entendre des représentant·es du Plan National de Soins Palliatifs (2021-2024) ainsi que des représentant·es de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS). Des interventions se sont organisées en dehors de la Convention, à l'initiative même des panélistes avec des visites en unités de soins palliatifs (USP), ainsi qu'une visioconférence avec Giovanni Di Branco, un homme atteint d'une triple maladie rare sans traitement actuellement. Ce dernier a fait le choix de mourir en Belgique après avoir été accompagné par l'ADMD. Enfin, certaines demandes n'ont pas abouti, par manque de disponibilité, par refus de la part du Co-Gouv mais ces derniers étaient généralement motivés auprès des citoyen·nes. Certain·es acteur·rices ont même demandé à être reçu·es par la CCFV, ce qui n'a pas toujours été accepté par le Co-Gouv non plus. La montée en compétences, rapidement ressentie par les citoyen·nes, s'observe par le niveau d'implication des citoyen·nes dans les interventions, avec des questions toujours plus précises et plus fines.

Lors de la quatrième session, l'intervention de Pauline Boillet de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), Olivier Mermet et Bruno Richard du Plan National de Soins Palliatifs (SPFV) et Louis-Charles Viossat de l'IGAS suscite de nombreuses réactions chez les citoyen·nes. Les questions visent majoritairement à éclaircir des points, on demande des précisions sur les dotations financières du plan de soins palliatifs, on demande également pourquoi le plan n'applique pas des choses déjà votées dans la loi. Une question émerge également : "comment faire en sorte que le prochain plan réussisse alors que le dernier était médiocre ?". A la fin de la quatrième session, le Co-Gouv prend acte de cette montée en compétences, François Stasse constate une "progression collective" tandis que "personne ne dit de bêtises". Il s'établit ainsi une forme de citoyenneté qui peut s'acquérir à travers l'acquisition de connaissances sur le fond ainsi que sur la pratique de la délibération, faisant d'elles·eux des citoyen·nes rationnel·les. Cela rappelle les travaux développées en sociologie électorale autour du "citoyen rationnel-actif", une forme d'idéal-type de performativité de la citoyenneté que les organisateur·rices visent à faire émerger au sein de la CCFV (Almond & Verba, 1963). Cette montée en compétence a été saluée par les instances organisatrices ainsi qu'encouragées tout au long de la CCFV avec des éléments de langage récurrent tels que "vous êtes légitimes" ou encore "c'est votre Convention". En outre, la légitimité des citoyen·nes se joue initialement dans leur statut de citoyen·ne, alimenté par le fait qu'ils aient été tiré·es au sort, devenant des "citoyen·nes-participant·es". Il se dégage donc une forme de légitimité multi-causale pour les panélistes sans pour autant établir un usage homogène de cette légitimité pour tous·tes. On en revient alors à cette question du mandat. L'expression de ces attitudes, d'éventuelles résistances à la conduite de la Convention ou les tentatives de sortir du chemin tracé sont autant d'indicateurs des effets de cadrage induits par la conduite de la CCFV et plus largement dans l'environnement institutionnel dans lequel l'exercice se déroule. Cette montée en compétences qui accompagne le sentiment de légitimité n'entraîne pas le même résultat pour tous·tes les panélistes. Le sens qu'ils donnent au mandat ainsi qu'à leur légitimité n'est pas le même. On assiste alors à une pluralité d'attitudes, qui s'opposent parfois et qui ont des conséquences dans la conduite de la CCFV. Si pour certain·es, leur légitimité à revendiquer des actions qui sortent du cadre donné est toute entière, d'autres sont plus prudent·es voire rejettent complètement cette vision. Ces attitudes plurielles sont aussi le fait d'une distribution sociale, de genre ou d'autres variables différenciée au sein de la Convention.

Ces interprétations différentes sont sujettes à dissensus puisque des initiatives vont être prises de part et d'autre, entraînant parfois des tensions auxquelles le Co-Gouv doit répondre. En revanche, d'autres initiatives font davantage l'unanimité tandis que le Co-Gouv ne tranche pas sur le sens de cette légitimité. Ces points d'accroches se matérialisent particulièrement à travers deux aspects : l'unité de la CCFV et la finalité de l'exercice.

## ***2 - Quand l'unité prévaut sur la conflictualisation du débat***

Au cours de la CCFV, on assiste progressivement à l'émergence d'une tension double mais qui semble saisie par les mêmes limites. Dans un premier temps, il y a une gêne autour de l'idée d'établir clairement des groupes avec des positions claires sur le fond du sujet. Notamment sur l'opposition ou non à l'AAM et sur les conditions d'ouverture. Si des tendances finissent par être reconnues voire entérinées dans le nuancier de positions, les menaces envers l'unité de la Convention sont davantage à observer concernant les expressions partisans dans le débat ou bien les initiatives qui sont considérées comme telles. On a ainsi pu voir s'exprimer la volonté de certain-es panélistes d'employer des moyens alternatifs à ceux proposés par la CCFV et le CESE. L'exemple du projet de communiqué de presse entre la cinquième et sixième session est assez illustratif. Lors de la sixième session, les panélistes ont eu l'occasion de voter pour prendre position sur des questions à propos de l'ouverture à l'AAM. Il s'agit d'un moment important où de nombreux·ses journalistes sont présent·es. Les résultats des votes sont rapidement communiqués et la séquence est fortement médiatisée. Face à cela, une quarantaine de panélistes ont souhaité réagir à cette médiatisation, n'appréciant pas qu'on instrumentalise leurs travaux et qu'on les réduise à plusieurs votes qu'ils jugeaient "peu représentatifs" des délibérations qu'ils avaient effectués. Un document de partage à l'initiative de l'un des panélistes a donc été diffusé dans un groupe WhatsApp pour rédiger un communiqué dans l'espoir d'être transmis aux médias. Mais rapidement, il suscite de vives réactions au sein du groupe sur les réseaux sociaux, et le Co-Gouv en est informé. On fustige alors l'idée que le communiqué se ferait au nom de la CCFV tout entière. Le document a finalement tout de même été envoyé au Co-Gouv, avec la demande expresse qu'il soit publié au nom de la Convention, ce à quoi le Co-Gouv a répondu par la négative, ne pouvant prendre la responsabilité d'une telle décision sans s'assurer de l'accord de tous·tes les panélistes.

Ce projet est donc resté lettre morte, jusqu'à ce que, pour des raisons inconnues, il parvienne à des journalistes du Figaro qui s'en sont emparé-es pour rédiger un article évoquant un "malaise" et des soupçons d'instrumentalisation à la CCFV<sup>50</sup>. L'article a été publié vendredi 3 mars dans la matinée, juste avant le début de la septième session, obligeant donc le Co-Gouv à réagir rapidement. Claire Thoury s'est ainsi exprimée pour lancer la discussion sur ce prétendu "malaise" au sein de la CCFV, expliquant qu'elle souhaitait comprendre et y remédier, car jusqu'à présent, pour elle, régnait un sentiment de confiance et de partage qu'elle ne voulait pas voir partir. Une discussion démarre alors et rapidement le sujet porte sur le communiqué et celles et ceux à son initiative. Dans l'hémicycle, plusieurs personnes prennent successivement la parole pour dénoncer une initiative qui brise la "co-construction de l'ensemble du groupe", voire qu'il s'agit d'une "insulte à l'intelligence collective". Certains propos visent explicitement certain·es panélistes, on parle alors d'une "guerre d'égo". Les initiateur·rices cherchent à se défendre et rétorquent que si l'initiative était bel bien la leur, iels ont convié tout le monde à ce communiqué. Un autre panéliste prend la parole :

Panéliste 1 : "Certains d'entre nous cherchent à proposer des choses en dehors du cadre officiel, y'a un malaise alors que c'est justement tout le sujet de la convention de remettre entre les mains des citoyens, de questionner la légitimité.

*[Quelques applaudissements accompagnent l'intervention].*

Panéliste 2 : "On doit être un peu stratégues, embrasser un rôle politique, on a été convoqués par le politique ! Si nous nous refusons à participer, nous sommes condamnés à réagir. [...] Soyons pro-actifs, soyons plus malins parce que les médias sont peut-être très puissants et on peut aussi les avoir à leur propre jeu. On doit pas réfléchir seulement sur le sujet mais à la manière, faire en sorte qu'on ait des éléments plus intéressants à leur montrer que les divisions."

Ce passage est particulièrement intéressant tant il soulève tous les enjeux propres à la CCFV concernant l'appropriation du mandat, la pluralité de sens donné et les oppositions sur le pouvoir d'agir des panélistes.

---

<sup>50</sup> Paul Sugy, Agnès Leclair, "Malaise et soupçons d'instrumentalisation à la Convention citoyenne sur la fin de vie", *Le Figaro*, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/malaise-et-soupcons-d-instrumentalisation-a-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-20230303>

Ce communiqué, qui n'a finalement jamais vu le jour, a été l'occasion de l'expression d'une opposition claire entre plusieurs panélistes au cours d'une séance en hémicycle, notamment autour des limites de ce qui est permis - et même de ce qu'ils se permettent entre eux, ou non. Il soulève ainsi de nombreuses questions relatives à l'agentivité des panélistes au sein du dispositif. Le fait intéressant est que ce communiqué n'a pas tant abouti du fait du rejet du Co-Gouv, mais davantage par le refus d'une majorité de citoyen·nes. Cette situation témoigne des effets d'une tentative d'initiative qui puisse déplaire à la majorité et surtout qui semble entamer l'unité du groupe. Dès lors, sur quels principes baser l'unité, alors même qu'elle n'existe pas sur le plan des convictions à propos du fond du sujet ? Cette dernière se concentre davantage sur l'expérience humaine, le jeu de l'exercice. Il est alors fréquemment rappelé à quel point ils constituent, bien que n'étant pas tous·tes d'accord, un ensemble, une unité. La représentation individuelle que l'on peut se faire des panélistes est à lier avec une tendance à la psychologisation des exercices délibératifs, qui empêchent en somme de créer un rapport de force dans une conception collective car on encourage et privilégie l'expérience humaine (Gourgues, 2018). D'autant plus que sur le plan de l'expérience, les panélistes sont comme des "coqs en pâte" pour reprendre l'expression d'une panéliste<sup>51</sup>. En effet, accueilli·es dans un palais impressionnant, leur offrant des boissons chaudes et des viennoiseries à chaque matinée, hébergé·es dans des hôtels à proximité, disposant d'un défraiement pour leur participation, le Co-Gouv s'assure du bon déroulement et fait en sorte de se rendre le plus disponible. Tout participe à faire de cette expérience un véritable bon moment pour les citoyen·nes. Le défraiement qui accompagne l'expérience est à relier avec une certaine conception de la citoyenneté. En faisant en sorte que les conditions matérielles ne soient pas un problème pour les panélistes, on cherche à s'assurer que les citoyen·nes puissent exercer pleinement leur jugement en délaissant d'autres éléments plus triviaux. Mais cette concentration sur l'unité pèse également sur la rédaction finale.

## **B- S'affirmer comme des non-décideur·ses**

Pendant la Convention, plusieurs moments ont mis en évidence le malaise suscité par les questions entourant le sens politique des travaux des panélistes, ce qui a finalement affecté la caractérisation et la revendication de leur statut. Observons cela à travers la dernière phase où la rédaction du livrable devient un enjeu central.

---

<sup>51</sup> Yann Thompson, "TEMOIGNAGES. "Au début, je n'y connaissais rien" : dix Français tirés au sort pour la Convention citoyenne sur la fin de vie racontent leur expérience", *francetvinfo.fr*, le 3 février 2023, [https://www.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/temoignages-au-debut-je-n-y-connaissais-rien-dix-francais-tires-a-u-sort-pour-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-racontent-leur-experience\\_5618363.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/temoignages-au-debut-je-n-y-connaissais-rien-dix-francais-tires-a-u-sort-pour-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-racontent-leur-experience_5618363.html)

## ***1 - Les débats autour de la rédaction finale***

Les débats autour de l'appropriation de leur mandat sont intervenus au cours de la cinquième session, lorsque la question du livrable est apparue. Émerge alors des oppositions sur le sens donné à ce dernier. Pour certain·es, l'appropriation du mandat est claire, iels sont ici dans un cadre "consultatif", il y a donc lieu de remplir la mission sans chercher autre chose. Un panéliste a pu notamment comparer le mandat à un contrat de travail qu'il s'agissait de respecter. Mais ce n'est pas de l'avis de tous·tes. En effet, une dizaine de citoyen·nes ont cherché et cherchent déjà depuis plusieurs sessions à se saisir de la Convention dans une dimension politique dans le sens où iels aimeraient davantage peser. Iels se démarquent notamment par les interventions critiques récurrentes qu'iels effectuent lors des sessions, mais aussi par les revendications qu'iels portent, telles que l'idée d'un référendum à l'issue de la CCFV. Iels sont également critiques sur une forme de réticence, résignation ou refus de l'ensemble des citoyen·nes de se saisir de la Convention de la même manière qu'elles-eux. Iels emploient d'ailleurs fréquemment l'expression de la "démocratie délégataire", présente pour elles-eux dans la structure même de la CCFV avec un Co-Gouv mais qu'iels étendent au fonctionnement même des institutions françaises. Ces conceptions différenciées du mandat sont aussi à relier avec le profil des panélistes. Les opinions étant situées, elles expriment également une position dans l'espace social<sup>52</sup>. Si ces oppositions sont sporadiques, elles font peu l'objet de tensions. A partir de la septième session, les désaccords se veulent plus visibles et importants du fait des débats autour de la rédaction du livrable. Ces divergences témoignent d'une représentation différenciée du mandat et de ce qu'il en advient. Elles se sont matérialisées au cours de plusieurs modules de rédaction, comme celui qui concernait l'introduction, la conclusion ou encore le manifeste. Le module à propos de l'introduction lors de la huitième session s'est majoritairement concentré à travailler à un retour d'expérience sur qui iels étaient, le pourquoi de leur tirage au sort mais comment iels ont travaillé. Durant le module à propos de la conclusion, un débat s'ouvre sur comment terminer le livrable.

---

<sup>52</sup> Il aurait été pertinent de prolonger cette réflexion à l'aide d'entretiens semi-directifs afin de mieux caractériser les profils en fonction des attitudes adoptées lors de la Convention. D'articuler les variables de genre, de situation sociale aux comportements.

Si certain·es proposent d'insister sur le caractère innovant de l'exercice et veulent "gentiment" inviter à répéter ce genre de dispositif, d'autres ont fait part de leurs craintes de mettre la pression aux pouvoirs publics qui jouent en défaveur du fond du sujet :

Panéliste 1 : “Faut pas qu'on politise trop notre sujet”.

Olivier [l'animateur] : *Il ne réagit pas trop et regarde la scène.*

Panéliste 2 : “Sinon, on pourrait surtout mettre l'accent sur l'expérience humaine incroyable qu'on a vécu ici !”.

*Une vague d'approbation émerge dans la salle. Giovanna Marsico qui assiste à la scène depuis le départ se lève pour intervenir, elle les encourage dans cette direction et les invite à parler des compétences obtenues.*

Panéliste 3 : “On n'est pas là pour faire un rapport d'auto-satisfaction”<sup>53</sup>.

Cet extrait de notre carnet de terrain témoigne d'un débat latent autour du sens qu'ils doivent donner à leur mandat. Les débats continuent et plusieurs s'opposent, affirmant d'un côté que la CCFV est “neutre politiquement” tandis qu'un autre renchérit, affirmant même qu'elle est “apolitique”. Finalement, on lira dans l'introduction que leur rôle est “consultatif et qu'il vise à nourrir et éclairer un débat de société”, ce qui témoigne de la complète intériorisation du cadre institutionnel et du mandat. Leur mandat visait à éclairer et il leur a été rappelé d'entrée de jeu qu'ils ne feraient pas la loi. A travers cette phrase, iels démontrent qu'ils ont parfaitement incorporé cette dimension du mandat et même le mot “éclairer”. Dans un autre atelier, une situation relativement similaire se déroule. Les citoyen·nes doivent rédiger un “manifeste”, ce document annexe censé accompagner et inciter à lire l'entièreté du livrable. Lors de cet atelier portant sur la question de l'issue décisionnelle, d'éventuelles attentes ne sont pas évoquées. On se concentre davantage sur l'expérience humaine de la Convention, sur l'importance de la délibération, du “cheminement de la pensée”. Iels insistent tout de même sur leur "légitimité de fait à s'exprimer sur des sujets politiques, la convention [favorisant] cette expression avec une légitimité inhérente à la citoyenneté”. Après cet atelier, un exercice de déambulation est alors organisé afin que l'ensemble des citoyen·nes puissent lire le livrable en train de se construire.

---

<sup>53</sup> Extraits du carnet de terrain : discussions lors de l'atelier autour du manifeste pendant la huitième session, le 18/03.

Dans la salle Hypostyle, des stands sont constitués avec plusieurs panélistes qui ont travaillé sur plusieurs modules de rédaction. Chacun peut apporter sa contribution en interpellant un·e panéliste ou bien en s’emparant d’un post-it pour écrire une remarque. Près du module du manifeste, une panéliste intervient pour modifier la phrase citée plus haut. Elle écrit sur un post-it qu’elle colle sur le tableau. On peut alors y lire : “ce ne sont pas des sujets politiques mais des sujets de société”. Évoquant la question de la fin de vie, son post-it fait alors réagir mais finalement les débats informels ne mènent à rien. Les citoyen·nes engagé·es pour saisir le caractère politique de la Convention ont fait part de leur désarroi et d’une certaine forme de résignation face au consentement général par rapport à ce qui leur était proposé. Un accent sera donc mis sur l’expérience humaine “formidable” vécue et partagée par les panélistes<sup>54</sup>.

A l’aide de cet exemple, on en revient donc à notre impératif unitaire qui se fait dans une dynamique d’évincement de ce qui a trait au “politique”. D’une certaine manière, “la pression implicite du groupe pour préserver le bien commun par le consensus l’a toujours emporté sur l’approfondissement des désaccords” (Landemore & Fourniau 2023). Ici, on peut entendre le bien commun comme étant le livrable qui matérialise les heures de travail dédiées à la réalisation d’une pluralité de réflexion autour de la fin de vie et de comment améliorer son encadrement. Finalement, après le vote du livrable lors de la dernière session - validé à 162 voix sur 176 votant·es ce jour-là, on y peut lire :

“Ce rapport, remis aux plus hautes autorités est un point d’étape, une contribution destinée à faire avancer la réflexion collective, à alimenter un débat plus vaste qui n’est pas clos et dans lequel nous avons toute notre légitimité. Nous souhaitons qu’il soit intégré aux réflexions en cours et pris en considération à la hauteur de l’investissement réalisé par nous les 184 citoyennes et citoyens”<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup> Extraits du carnet de terrain : déambulation dans la salle Hypostyle lors de la neuvième session, le 01/04.

<sup>55</sup> Rapport de la Convention Citoyenne sur la fin de vie, [medias.vie-publique.fr/data\\_storage\\_s3/rapport/pdf/288846.pdf](https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/288846.pdf)

## ***2 - Distinguer la politique du / de la citoyen·ne***

En observant l'ensemble de ces moments ainsi que les dynamiques de cohésion et d'opposition des groupes, on voit apparaître la dimension d'intégration et d'appropriation du caractère "consultatif" du mandat par une majorité des panélistes. On a notamment pu entendre que certain·es citoyen·nes ne se sentaient pas "légitimes" à aller au-delà, car "ils ne font pas la loi". Là-encore, ce sentiment d'illégitimité est aussi à relier avec une certaine position sociale. De ce fait, s'en est suivi un investissement important dans l'articulation entre l'union du groupe autour de bases consensuelles tout en s'assurant d'une représentation individuelle suffisante sur le fond du sujet. Les enjeux de redevabilité ainsi que la question de l'issue décisionnelle ont peu été traités par les panélistes. Mais loin d'apparaître comme une déception générale, cela a au contraire été perçu comme un soulagement tandis que le mandat et son cadre ont fréquemment été rappelés par les organisateur·rices. En découle une forme de dépolitisation du mandat et un évitement du politique de la part des panélistes. Nous ne prétendons nullement que le dispositif, dans sa forme globale, encouragerait une dépolitisation totale de celles et ceux qui s'impliquent. Au contraire, nous avons pu constater que des profils individuels se sont développés. Il y a notamment eu le cas de ce jeune panéliste de 22 ans qui s'est beaucoup investi dans l'exercice, participant à des tables-rondes avec des députés sur le sujet. Mais il a également fait parti de celle·eux qui interprétait le mandat dans une dimension politique. Enfin, il a rejoint un syndicat sur la même période<sup>56</sup>. D'autres ont souhaité également organiser des rencontres avec leurs député·es respectifs afin de les interpeller sur le sujet de la fin de vie. Cependant, il existe une tendance à s'approprier le mandat dans sa dimension consultative, ce qui minore d'autres sujets. Si on voit que l'issue décisionnelle et son incertitude n'ont pas tant représenté un problème pour les panélistes, c'est également la réinsertion de l'exercice dans un contexte politique d'abstention électorale ou de défiance à l'égard des institutions qui interroge. Mais en réalité, si une poignée de citoyen·nes désiraient s'exprimer sur la question politique, très vite, cela était rejeté ou mal vu.

---

<sup>56</sup> Encore une fois, cette question mériterait un approfondissement à l'aide d'entretiens semi-directifs.

Cela s'apparente à un constat développé par Marion Carrel et Julien Talpin, à la suite d'observations sur leur terrain des conseils de quartiers roubaisiens dédiés à la lutte contre l'abstention :

“Alors qu'un des enjeux souvent relevé de la démocratie participative est de lutter contre l'abstention, et parfois de remettre en cause la spécialisation du champ politique en le rendant plus poreux aux préoccupations ordinaires de la population via une communication accrue entre représentants et représentés, il est paradoxal de constater que les discussions qui s'y déploient s'interdisent d'aborder certains sujets, en particulier en reproduisant des clivages partisans” (Carrel & Talpin, 2012).

Alors qu'il apparaît tabou d'évoquer l'abstention directement au sein de ces quartiers alors même que le dispositif est censé pallier à ce problème, voilà qu'à la Convention citoyenne, il est difficile d'aborder clairement les questions politiques. Ce dispositif qui a pourtant été mobilisé aussi pour “trouver un remède à la rouille démocratique” selon les mots d'E. Macron<sup>57</sup>, s'interdit d'aborder les modalités de cette “rouille” et comment potentiellement y remédier. Le rejet de ces thèmes soulève donc davantage de questions concernant l'usage et les finalités de la participation citoyenne. La CCFV entérine donc un découpage clair, une forme de division du travail démocratique. Cela s'apparente à une scission claire entre la sphère civique, représentée par les “citoyen·nes-participant·es” et la sphère politique, représentée par les élu·es et les professionnel·les de la politique. Chacun·e est censé remplir son rôle, il s'agit donc pour le citoyen d'éclairer et d'informer le ou la professionnel·le tandis que ce·tte dernier·ère aura la charge de prendre la décision, sans forcément assurer aux premier·ères acteur·rices d'un quelconque lien entre. Ce découpage a été établi à partir de la forme même du mandat, et par extension par les institutions. Mais il a été réactualisé par la conduite et les discours des organisateur·rices, et les panélistes ont fini par l'incorporer. En somme, les citoyen·nes s'affirment, comme l'expression le voulait, tel·lesdes “citoyen·nes-participant·es ” ou plutôt comme des non-décideur·ses : exit la décision, tout demeure dans le flou autour des modalités de cette participation à l'issue décisionnelle.

---

<sup>57</sup> Emmanuel Macron, « Réception des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie. », 3 avril 2023, elysee.fr

## **C- Les incertitudes autour de la suite de la CCFV**

“Et voilà que la Convention s’achève”, a déclaré le Président du CESE dimanche 2 avril au matin lors de la dernière session devant tous les panélistes<sup>58</sup>. Mais qu’en est-il véritablement de la suite ? Comme cela a été expliqué en introduction, le Président de la République les a reçus à l’Elysée le lendemain pour prendre acte du rapport. Après l’annonce d’un plan décennal sur les soins palliatifs, il s’est également engagé à mettre en place une loi sur la fin de vie d’ici la fin de l’été. Mais qu’en est-il des conventionnelles ? Que va-t-il advenir d’elles-eux ? Qu’est-ce qu’iels attendent de la suite des travaux ? Cette question se relie donc directement à celle de l’issue décisionnelle.

### ***1 - Être considéré-e***

Comme il a été dit précédemment, un exercice engageant comme celui-ci entraîne nécessairement en retour des attentes de la part des citoyen·nes. Bon nombre de citoyen·nes ont par ailleurs exprimé des attentes sur le fond du sujet et ce pour de multiples raisons, souhaitant voir une évolution législative du fait d’une situation personnelle difficile, d’une nécessité morale ou faisant état d’une situation préoccupante. Mais qu’en est-il des attentes concernant l’issue de l’exercice même ? De plus, E. Macron a réaffirmé qu’il n’avait rien à promettre aux panélistes concernant la suite, c’est-à-dire l’issue décisionnelle. Le refus plutôt partagé des panélistes d’appréhender la Convention sous un angle politique ne signifie pas pour autant un exercice qui serait dénué d’attentes de la part des citoyen·nes et notamment en ce qui concerne la redevabilité. D’entrée de jeu, les panélistes ont pu exprimer le sentiment d’être considéré·es, écouté·es et respecté·es dans le travail qu’iels ont effectué. Comme il a été dit précédemment, un exercice engageant comme celui-ci entraîne nécessairement en retour des attentes de la part des citoyen·nes. Cette attitude est plutôt intéressante si elle s’analyse dans un contexte plus large autour du rapport au politique et aux pouvoirs publics en général. Notamment dans la division des tâches qui existent entre ce qui relève de l’élue et la citoyen·e. Et cette attitude interroge quand on sait l’engagement qu’implique un tel exercice. Si l’indétermination autour de l’issue décisionnelle s’illustre à plusieurs reprises lors du déroulement de la Convention, il en va de même pour la projection et les suites.

---

<sup>58</sup> Extraits du carnet de terrain : intervention du Président du CESE en clôture de la CCFV lors de la dernière session, le 02/04.

Il apparaît qu'en dépit de la montée en compétences, du sentiment de prise de légitimité, les attentes des citoyen·nes vis-à-vis du dispositif et de son issue n'ont pas ou peu évolué sur les neuf sessions, outre peut-être à l'échelle individuelle. Dès la première session, un module autour de la participation citoyenne est organisé. Il est animé par Kenza Occansey et une ancienne participante de la CCC. Lors de ce module, les citoyen·nes posent des questions sur leur rôle, le sens de leur mission. Très vite, le sujet se détourne de la question initiale et évoque l'expérience précédente et notamment les notes négatives données au gouvernement. Un mandat consultatif a le mérite de réduire la propension d'attentes et s'assure d'un faible engagement de la part des pouvoirs publics. Dans le cas de la CCFV, il s'avère que les attentes sont plutôt d'ordres diverses mais qu'aucune n'a été constituée collectivement. Certain·es personnes désirent ardemment une issue législative et/ou référendaire sur la question, d'autres sont beaucoup plus prudent·es.

Panéliste : “On nous a parlé d'un retour dans six mois, comment ça va se mettre en place ?

Kenza Occansey : “Il n'y a rien de clair encore, juste on se revoit, c'est certain!”<sup>59</sup>.

Il demeure que rien n'a vraiment été anticipé du côté de l'organisation pour ce qu'il se passerait après la dernière session, si ce n'est la garantie d'un retour par le gouvernement opéré d'ici aux six prochains mois. Les panélistes n'apparaissent par ailleurs pas plus demandeur·ses. Leur rencontre avec le Président avait assuré un premier élément de réponse avec la promesse d'une loi d'ici la fin de l'été. Un panéliste propose alors de se rendre *a posteriori* avec le livrable chez les représentant·es politiques de leurs entourages respectifs, mais “essayer de ne pas avoir un discours politique et partisan”. De manière anecdotique, il est intéressant de noter que si Elisabeth Borne est à l'origine de la saisine, elle n'a pas été à la réception des travaux, ni le dimanche 2 avril au Palais d'Iéna, ni à l'Élysée le lendemain. Son absence ne suscite néanmoins pas forcément de réactions, on peut supposer que cela témoigne de la réorganisation institutionnelle de la participation citoyenne, visant à établir un lien plus direct entre les citoyen·nes et l'exécutif. Dans la continuité de ce qui était déjà décrit dans la première partie, il s'avère que le Co-Gouv, ou encore la DPC n'ont pas tellement anticipé ce qui pourrait se passer après la dernière session. Les seules indications données aux panélistes reposerait sur l'hypothèse d'un retour qui leur serait fait, mais aucune date précise n'est indiquée de la part des pouvoirs publics.

---

<sup>59</sup> Extraits du carnet de terrain : discussions en hémicycle lors de la neuvième session, le 02/04.

Le caractère consultatif du mandat déléste du poids de la redevabilité pour la CCFV. N'ayant qu'un mandat consultatif, rien n'est assuré puisque l'exercice se suffit en soi tandis que les organisateur·rices ne s'engagent à rien.

## ***2 - Vers une association ?***

Une autre voie alternative à la redevabilité des pouvoirs publics est celle de l'auto-organisation, notamment via l'association, de la même manière que la précédente Convention. S'agissant de ce projet dans la CCFV, l'association est une idée qui a émergé au cours des dernières sessions, d'abord durant des discussions informelles, avant de se concrétiser davantage au cours des dernières sessions. Ce projet a été encouragé par Mathieu Sanchez, membre du Co-Gouv et ancien tiré au sort de la CCC avant de progressivement être encouragé par l'ensemble du corps organisationnel. Il n'empêche que l'objet de cette association reste encore à l'heure indéterminée. Entre associations d'ancien·nes participant·es et une association qui défend leurs travaux ou encore qui défend les exercices délibératifs, rien n'est tranché encore. L'association témoigne également d'une tentative de réappropriation du dispositif par les panélistes, qui entendent revendiquer, au travers d'une structure, leurs travaux. Mais les débats autour de la forme ainsi que le sens de cette organisation menées en hémicycle ou lors de moments informels ont laissé en suspens cette question alors qu'il reste même de nombreuses interrogations. S'est également posée la question de la légitimité d'une telle association, ainsi que sa représentativité alors même que certain·es panélistes refusaient déjà d'y participer. De leur côté, des citoyen·nes ont pris au sérieux l'initiative et ont lancé un premier groupe WhatsApp dans lequel on compte environ une vingtaine de citoyen·nes. Lors de la dernière session, un temps en hémicycle intitulé "quelle suite pour la Convention ?" est organisé avec la présence du Co-Gouv. Kenza Oceansey introduit ce temps par cette phrase : "on n'est pas maître de la suite mais nous en tant que CESE et Co-Gouv on gère et ce que vous aimeriez pour la suite". La question de l'association revient alors en tête, les deux ancien·nes tiré·es au sort de la CCC désormais membres du Co-Gouv prennent la parole pour distiller leurs conseils autour de la formation d'une association. Mais les citoyen·nes qui s'emparent du sujet débattent sur l'objectif et le sens de cette association. Doit-elle être portée sur le fond, c'est-à-dire la fin de vie, ou plutôt sur l'exercice et devenir un moyen de promotion de la participation citoyenne ? Matthieu Sanchez intervient alors : "on était un objet politique non identifié [la CCC], vous, vous avez un cadre"<sup>60</sup>.

---

<sup>60</sup> Ibid.

Un autre débat s'ouvre ainsi sur la question de la représentativité de l'association. Plusieurs interviennent, voulant s'opposer à l'idée que l'association soit représentative. D'autres craignent qu'en l'absence du CESE, une association finisse par périliter. L'existence d'une légitimité multi-causale détenue initialement par le tirage au sort mais alimentée tout au long de la Convention du fait de la montée en compétences est alors investie de plusieurs manières par les panélistes. Cet investissement différencié suscite des oppositions et de vifs débats autour du sens qu'ils donnent à leur légitimité, et par extension à leur mandat. En outre, le traitement de la question de la légitimité par le Co-Gouv n'aide pas à clarifier leur rôle. En découle une gestion pragmatique qui s'appuie sur une survalorisation de la délibération tandis que du côté des panélistes, l'intention de maintenir une unité sur des bases relativement consensuelles s'impose. Ainsi, les panélistes, du fait également de la conduite de la CCFV par le Co-Gouv évincent aussi la question de l'issue décisionnelle, et plus largement, la caractérisation potentiellement politique de leur mandat. Iels s'affirment donc en dernière mesure comme des "non-décideur·ses", entérinant la dépolitisation du mandat et *in extenso* du dispositif.

## CONCLUSION

*“Cachez ce politique que je ne saurais voir !” (Carrel & Talpin, 2012)*

En somme, il en résulte un problème initial lié au mandat même attribué aux citoyen·nes quant à la mission qu'ils doivent remplir à la CCFV. Le mandat confié, s'il pose un cadre consultatif clair, n'indique en rien comment engager plus d'une centaine de personnes dans un exercice, sans s'assurer de sa finalité. Cette contradiction immanente s'actualise et se matérialise de façon récurrente lors du déroulement de la Convention, couplée à un contrôle important des instances organisatrices dans la conduite pratique même de cet exercice. Dans la gestion du dispositif par les instances organisatrices, la question de la décision finale aura été peu abordée, tandis que l'accent aura été principalement mis sur la qualité des délibérations. En découle donc une multitude d'attitudes de la part des panélistes. Si iels se sentent légitimes en majorité, tous·tes ne s'accordent pas sur la mise en pratique de cette dernière tandis que le mandat consultatif restreint le pouvoir d'agir collectivement. L'investissement différencié dans le mandat et le dispositif suscitent des oppositions et des débats intenses concernant la signification qu'ils donnent à leur légitimité, ainsi qu'à leur mandat. De plus, le traitement ambigu de la question de la légitimité par le Co-Gouv ne contribue pas à clarifier leur rôle. L'objectif pour les panélistes est de maintenir une unité fondée sur des bases relativement consensuelles. Ainsi, les panélistes, en raison également de la conduite de la CCFV par le Co-Gouv, excluent la question de la décision finale, et de manière plus générale, la caractérisation potentiellement politique de leur mandat. Iels s'affirment donc finalement collectivement comme des "non-décideur·euses". Autrement dit, au cœur d'un exercice individuellement engageant, il y a le souhait réitéré collectivement de ne pas faire de politique.

### *L'esthétique de soi de la participation citoyenne*

Il en résulte donc une forme de mise en ordre de la participation citoyenne qui va de pair avec son institutionnalisation. En cantonnant la réussite de ces dispositifs au simple exercice délibératif, au détriment de l'issue décisionnelle ou d'une éventuelle implication dans le *policy-making*, la CCFV témoigne une nouvelle fois de la "neutralisation structurelle des effets décisionnels" de ce genre de dispositifs (Gourgues & Mazeaud, 2023).

Le fait que l'engagement et les critères de réussite de ce dernier – autant du côté des organisateur·rices que du côté des panélistes – soient conditionnés d'une certaine manière à un sentiment d'être écouté·es et d'avoir été bien reçu·es, en prime d'avoir passé des moments conviviaux, sont autant d'éléments qui témoignent de manière emblématique de la dépolitisation de ce dispositif. Politiquement, la CCFV comme exercice délibératif devient le miroir d'une démocratie idéal-typique, censée témoigner de la “possibilité” de débattre sereinement de sujets complexes, et qui se compose de citoyen·nes rationnel·les. Cela apparaît d'autant plus pertinent que le contexte dans lequel s'effectue la CCFV était celui des débats houleux à l'hémicycle autour de la réforme des retraites. Le dispositif devient un objet de valorisation, une esthétique de la participation citoyenne qui contribue à son institutionnalisation ainsi qu'à sa mise en ordre, devenant un instrument de politiques publiques normé et normalisé, sans pour autant s'insérer dans un rapport de forces institutionnel et politique car le mandat ne le permet pas et les panélistes refusent d'investir collectivement ce dernier dans ce sens-là. Il s'agit d'une dynamique d'établissement d'un nouveau cadre légal et moral dans lequel l'expression politique se voudrait plus libre et donc davantage démocratique selon le discours et qui aurait pour but de réduire les conflits et de pacifier les modes d'expression militants sur des questions jugées épineuses comme celle de la fin de vie.

“Lorsqu'on ré-encastre l'étude des assemblées citoyennes dans celle des ressorts institutionnels de la prise de décision publique, une idée s'impose : quel que puisse être le niveau de sophistication procédurale des assemblées citoyennes, leur « trajectoire décisionnelle » se joue largement en dehors de leur qualité délibérative. Les dispositifs, en eux-mêmes, ne sont jamais des facteurs de changement, mais doivent impérativement être saisis dans la continuité d'une institutionnalisation (en trompe-l'œil) de la participation citoyenne dans l'appareil d'État” (Mazeaud & Gourgues, 2022).

Ainsi, les préoccupations des professionnel·les du politique à l'égard de la montée croissante de l'abstention ainsi que de la défiance envers les institutions, semblent trouver un débouché par une offre de participation institutionnalisée permettant aux citoyen·nes de s'exprimer, à plusieurs échelles. Mais la participation d'État, plutôt que de rompre cette dynamique, semble l'encourager bien au contraire dans sa forme et sa mise en pratique à travers un évitement récurrent du politique, réactualisant la distinction entre la sphère civique et politique, entre le/la citoyen·e et le politique.

Comme cela avait déjà été constaté au sein des conseils de quartier à l'échelle locale (Carrel & Talpin, 2012), voilà qu'une dynamique similaire semble se développer à l'échelle nationale alors même que l'institutionnalisation de l'offre de participation se poursuit. Il s'établit ainsi une nouvelle forme de relation politique, c'est-à-dire une division du travail démocratique entre les citoyen·nes et les professionnel·es de la politique. La CCFV laisse à penser un nouveau modèle de participation d'État, toujours dans la continuité de son institutionnalisation. En devenant une expérience de référence - à défaut de la CCC -, pour les prochaines conventions, elle risque de routiniser les dynamiques décrites tout au long de ce travail de recherche. Autrement dit, tout ce qui peut se rapporter à une individualisation de l'exercice, un évitement du politique et une survalorisation de la qualité délibérative comme fin en soi. Par ailleurs, l'institutionnalisation de la participation citoyenne prend un tout autre sens lorsqu'on la réinsère dans le contexte politique dans lequel la CCFV s'est déroulée. En effet, en parallèle des travaux menés au Palais d'Iéna, un important mouvement social et de nombreuses mobilisations autour de la réforme des retraites se sont déroulées sur la même période, sans jamais que les liens s'établissent véritablement, si ce n'est une contrainte logistique avec le report de la huitième session. Mais quels liens pourrait-on effectuer ? Sur le fond du sujet avant tout, il est intéressant de noter que la question des retraites est finalement liée à celle de la fin de vie et que ce sujet aura peu été mis sur le devant de la scène. Ce qui est également intéressant à noter aussi, c'est l'existence de deux modes d'expressions qui se juxtaposent, deux dispositifs propres à la démocratie. Pour autant ces derniers ne partent pas du même point, l'un étant propre à une initiative émanant de l'exécutif tandis que l'autre se rapporte aux mobilisations sociales. Plus que jamais, la Convention aura donné le sentiment de fonctionner en vase clos et cela questionne donc sur les suites de l'institutionnalisation de la participation citoyenne :

“Que dire d'un régime politique où coexistent la banalisation du recours à l'article 49.3, la délégitimation des mouvements sociaux, les conventions citoyennes et un Centre interministériel pour la participation ?” (Gourgues, 2023).

A travers ces propos, on en revient à l'usage de la participation dans une logique de “conduite des conduites” (Foucault & al., 1994) . Autrement dit, un moyen de guider les comportements en favorisant une offre de participation à la fois légitime et valorisée par les élu·es au détriment d'autres modes de revendications et de mobilisations. Il demeure l'idée d'établir un nouveau lien entre les citoyen·nes et les élu·es sans remettre en question les modalités de ce rapport.

A cela s'ajoute l'idée d'une individualisation permettant d'éviter l'établissement d'une dynamique de confrontation ou de rapport de force. On revient ainsi au discours de clôture du Président de la République en avril 2023. L'objet Convention Citoyenne semble chercher à s'imposer dans l'espace public, devenant le héraut de la participation citoyenne. Il apparaît comme un instrument de prédilection dans la boîte à outils de l'action publique gouvernementale tant il a permis d'articuler l'inclusion des citoyen·nes sur des sujets relevant des pouvoirs publics tout en offrant une issue à un sujet complexe. Mais à la lumière de ce que nous venons de démontrer, comment appréhender alors les prochaines Conventions citoyennes, que nous envisageons déjà comme un objet d'étude, de lutte, et de réappropriation politique majeure dans le champ académique et politique ?

# BIBLIOGRAPHIE

## *Littérature scientifique*

- Aldrin, P., & Hubé, N. (2016). L'État participatif: Le participationnisme saisi par la pensée d'État. *Gouvernement et action publique*, VOL. 5(2), 9-29.  
<https://doi.org/10.3917/gap.162.0009>
- ALMOND, G. A., & VERBA, S. (1963). *The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations*. Princeton University Press.  
<http://www.jstor.org/stable/j.ctt183pnr2>
- Blanc, N., & Granchamp, L. (2023). Engagements et processus de politisations au sein de la Convention citoyenne pour le climat: *Participations*, N° 34(3), 81-106.  
<https://doi.org/10.3917/parti.034.0081>
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17-35.  
<https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>
- Carrel, M., & Talpin, J. (2012). Cachez ce politique que je ne saurais voir!: Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens. *Participations*, N° 4(3), 179-206.  
<https://doi.org/10.3917/parti.004.0179>
- Cefaï, D. (Éd.). (2010). *L'engagement ethnographique*. Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Cefaï, D., Carrel, M., Talpin, J., Eliasoph, N., & Lichterman, P. (2012). Ethnographies de la participation. *Participations*, 4(3), 7-48. <https://doi.org/10.3917/parti.004.0005>

- Cordier, L. (2021). Échapper à la conflictualité ? Le tirage au sort comme outil de management et d'union nationale. *Raisons politiques*, 82, 91-105. <https://doi.org/10.3917/rai.082.0091>
- Courant, D. (2020). Des mini-publics délibératifs pour sauver le climat ? Analyses empiriques de l'Assemblée citoyenne irlandaise et de la Convention citoyenne française. *Archives de philosophie du droit*, 62(1), 485-507. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/apd.621.0500>
- Courant, D. (2022). Sociologie des assemblées citoyennes étatiques : Enquêtes qualitatives sur l'Assemblée citoyenne irlandaise et la Convention citoyenne française. In M. Fatin-Rouge Stefanini & X. Magnon (Éds.), *Les assemblées citoyennes : Nouvelle utopie démocratique ?* (p. 193-228). DICE Éditions. <http://books.openedition.org/dice/10580>
- Eliasoph, N. (1998). *Avoiding Politics : How Americans Produce Apathy in Everyday Life* (1<sup>re</sup> éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511583391>
- Foucault, M. (1997). *Il faut défendre la société : Cours au Collège de France, 1975-1976*. Gallimard/Seuil.
- Foucault, M., Defert, D., Ewald, F., & Lagrange, J. (1994). *Dits et écrits : 1954-1988*. Gallimard.
- Fourniau, J.-M. (2022). Gouverner une assemblée citoyenne. Le rôle du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat. *Participations*, 34(3), 139-171. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parti.034.0139>

- Fourniau, J.-M. (2011). « L'institutionnalisation controversée d'un modèle français de débat public », *Télescope*, vol. 17, n° 1, p. 70-93.
- Fournier, V. (2016). *La mort est-elle un droit?* La documentation française.
- François, B. (2011). *Le régime politique de la Ve République*: La Découverte.  
<https://doi.org/10.3917/dec.franc.2011.01>
- Gourgues, G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*. Université de Grenoble.
- Gourgues, G. (2018). Participation : Trajectoire d'une dépolitisation. *Projet*, 363(2), 21.  
<https://doi.org/10.3917/pro.363.0021>
- Gourgues, G., & Mazeaud, A. (2022). Les assemblées citoyennes et le « policy-making » : Quelle place pour la délibération publique dans les rapports de force ? In M. Fatin-Rouge Stefanini & X. Magnon (Éds.), *Les assemblées citoyennes : Nouvelle utopie démocratique ?* (p. 253-270). DICE Éditions.  
<http://books.openedition.org/dice/10600>
- Gourgues, G., & Rui, S. (2022). Pouvoir, le mot juste. In C. Neveu (Éd.), *Expérimentations démocratiques* (p. 151-164). Presses universitaires du Septentrion.  
<https://doi.org/10.4000/books.septentrion.128757>
- Gourgues, G., Rui, S., & Topçu, S. (2013). Gouvernamentalité et participation. Lectures critiques. *Participations*, 6(2), 5-33. <https://doi.org/10.3917/parti.006.0005>
- Gourgues, G., & Segas, S. (2021). Chapitre 10. La démocratie participative : Entre techniques de gouvernement et pratiques sauvages: In *Nouvelle sociologie politique de la France* (p. 137-150). Armand Colin.  
<https://doi.org/10.3917/arco.frina.2021.01.0137>

- Gourgues, Guillaume & Mazeaud, Alice. (2023). Une « participation d'Etat » sous contrôle. La neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France. *Revue française d'administration publique*.
- Gourgues, Guillaume. (2023). Les faux-semblants de la participation. La vie des idées. [Les faux-semblants de la participation - La Vie des idées \(laviedesidees.fr\)](https://www.laviedesidees.fr/les-faux-semblants-de-la-participation)
- Landemore, H., & Fourniau, J.-M. (2023). Les assemblées citoyennes, une nouvelle forme de représentation démocratique?: *Participations*, N° 34(3), 5-36. <https://doi.org/10.3917/parti.034.0005>
- Mazeaud, A., & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*. Éditions du Croquant.
- O'Miel, J., Gourgues, G., Mazeaud, A., Nonjon, M., & Parizet, R. (2017). Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile? *Participations*, 19(3), 221-242. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/parti.019.0221>
- Pech, T. (2020). Le bilan de la Convention citoyenne. *Études*, Octobr(10), 43. <https://doi.org/10.3917/etu.4275.0043>
- Picard, J. (2023). Le Cese est-il menacé?. *Paysans & société*, 399, 38-44. <https://www.cairn.info/revue--2023-3-page-38.htm>.
- Rui, S. (2013). « Où donc est le danger ? ». Participation et usages de Foucault. *Participations*, 6(2), 65-86. <https://doi.org/10.3917/parti.006.0065>
- Sauvêtre, P. (2013). La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernementalité. *Participations*, 6(2), 35-63. <https://doi.org/10.3917/parti.006.0035>

Smith, G., Fourniau, J.-M., & Deshautel, L. (2023). La Convention citoyenne pour le climat : Un dispositif hors norme parmi les assemblées citoyennes sur le climat ? : *Participations*, N° 34(3), 261-281. <https://doi.org/10.3917/parti.034.0261>

### ***Littérature grise***

Gatinois, Claire & Jérôme, Béatrice. (2022, décembre 8). Emmanuel Macron et la fin de vie, la quête d'une intime conviction. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction\\_6153446\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/12/08/emmanuel-macron-et-la-fin-de-vie-la-quete-d-une-intime-conviction_6153446_3224.html)

Jérôme & Belouezzane. (2023, mars 10). Fin de vie : Lors d'un dîner à l'Élysée, Macron invoque « un doute salvateur ». *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/10/fin-de-vie-lors-d-un-diner-a-l-elysee-macron-invoque-un-doute-salvateur\\_6164950\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/10/fin-de-vie-lors-d-un-diner-a-l-elysee-macron-invoque-un-doute-salvateur_6164950_3224.html)

Le Monde avec AFP. (2022, octobre 24). Emmanuel Macron reçu par le pape François à Rome, sur fond de guerre en Ukraine et de débat sur la fin de vie en France. *Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/10/24/en-visite-a-rome-emmanuel-macron-rencontre-le-pape-francois\\_6147091\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/10/24/en-visite-a-rome-emmanuel-macron-rencontre-le-pape-francois_6147091_823448.html)

*Malaise et soupçons d'instrumentalisation à la Convention citoyenne sur la fin de vie.* (2023, mars 3). LEFIGARO. <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/malaise-et-soupcons-d-instrumentalisation-a-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-20230303>

*Opposé à l'euthanasie, l'Ordre des médecins réclame une « clause de conscience ».* (2022, septembre 15). Ouest-France.fr.

<https://www.ouest-france.fr/societe/fin-de-vie/oppose-a-l-euthanasie-l-ordre-des-medecins-reclame-une-clause-de-conscience-6df27e60-351a-11ed-919d-c96701fa2e2f>

Rubetti, M. (2018, août 3). *Vincent Humbert, l'homme qui a relancé le débat sur la fin de vie*. LEFIGARO.

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/08/03/01016-20180803ARTFIG00020-vincent-humbert-l-homme-qui-a-relance-le-debat-sur-la-fin-de-vie.php>

Thompson, Y. (2023, février 3). *TEMOIGNAGES. « Au début, je n'y connaissais rien » : Dix Français tirés au sort pour la Convention citoyenne sur la fin de vie racontent leur expérience*. Franceinfo.

[https://www.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/temoignages-au-debut-je-n-y-connaissais-rien-dix-francais-tires-au-sort-pour-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-racontent-leur-experience\\_5618363.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/temoignages-au-debut-je-n-y-connaissais-rien-dix-francais-tires-au-sort-pour-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie-racontent-leur-experience_5618363.html)

### ***Lois et documents***

Beaudet, T. (2023, avril 2). *Discours de Thierry Beaudet—Remise du rapport de la Convention Citoyenne sur la fin de vie au Président de la République*. Convention Citoyenne sur la fin de vie.

<http://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr/actualites/discours-de-thierry-beaudet-remise-du-rapport-de-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de>

Convention Citoyenne pour le Climat. (2021). *Avis de la Convention Citoyenne pour le Climat sur les réponses apportées par le gouvernement à ses propositions*.

*Discours de la Première ministre Élisabeth Borne—Convention citoyenne sur la fin de vie.* (s. d.). Gouvernement.fr. Consulté 19 juin 2023, à l'adresse <https://www.gouvernement.fr/discours/discours-de-la-premiere-ministre-elisabeth-borne-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>

Nationale, A. (s. d.). *Renouveau de la vie démocratique (loi constitutionnelle).* Assemblée nationale. Consulté 22 décembre 2022, à l'adresse [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/renouveau\\_vie\\_democratique](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/renouveau_vie_democratique)

### **Sites internet**

Conseil économique social et environnemental (Réalisateur). (2022, décembre 10). *Session #1 Jour #2 Convention Citoyenne sur la fin de vie—Premières auditions.* <https://www.youtube.com/watch?v=SxXA-3aRDFo>

*Convention citoyenne sur la fin de vie.* (s. d.). Le Conseil économique social et environnemental. Consulté 4 décembre 2022, à l'adresse <http://www.lecese.fr/convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>

*Lancement de la Convention sur la fin de vie : « On ne demande pas aux citoyens d'écrire un projet de loi ».* (s. d.). lejdd.fr. Consulté 6 décembre 2022, à l'adresse <https://www.lejdd.fr/Societe/lancement-de-la-convention-sur-la-fin-de-vie-on-ne-demande-pas-aux-citoyens-decrire-un-projet-de-loi-4151944>

*Lancement du débat sur la fin de vie.* (2022, septembre 13). elysee.fr. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/09/13/lancement-du-debat-sur-la-fin-de-vie>

*Réception des membres de la Convention citoyenne sur la fin de vie.* (2023, avril 3). elysee.fr.

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/03/reception-des-membres-de-la-convention-citoyenne-sur-la-fin-de-vie>

## **ANNEXES :**

Les annexes donnent à voir la manière dont nous avons pris nos notes d'observations et comment elles ont été mises en forme.

### ***Exemplaire de mon carnet de terrain***

Ce document ci-dessous est un exemplaire de mon carnet de terrain numérique. Ici, il s'agit de la journée du 17 février 2023 lors de la sixième session.

## **OBSERVATIONS 17/02/202**

CT : temps important de débat car à la fin du WE, on bloque la matière brute, qu'on pourra toujours retravailler – temps de réflexion sur la "parole citoyenne" et ce que vous voulez laisser sur la question du livrable - nb vote lors de cette session – moment très important car dernière session de la phase de délibération - on a décidé de retransmettre les moments de débats en hémicycle – retour sur le débat de la session 5 : "remarquable" – présence des journalistes lors du G30 – important pour rendre compte de ce qui se passe à l'extérieur.

*La ministre de la Santé sera présente au cours de l'après-midi.*

TB : Depuis le début de la CC, vous avez auditionné + de 60 personnes – vous avez réalisé un document de 123 pages – beaucoup de retour de toutes les personnes rencontrées, de ceux qui suivent à distance les travaux menés – retours unanime : engagement salué, votre mobilisation, le sérieux de vos travaux et échanges, votre constance – respect manifesté alors que vous avez des convictions différentes – votre capacité d'écoute – vous donnez une image qu'on aimerait voir dans tous les hémicycles - j'en profite pour remercier toutes les équipes (salves d'applaudissements) – je pense au Co-Gouv, à l'équipe d'animation – ce qui se passe, c'est pas seulement utile pour la CC mais dans tous les espaces de votre vie – toutes ces compétences que vous démontrez, j'aimerais que vous vous en revendiquiez – que ce soit certifié – on a donc engagé un travail avec ministère du travail pour que ce soit reconnu - ce matin, y'a une quarantaine de personnes à quelques entretiens pour essayer d'identifier avec vous tout ce que vous mettez en œuvre pour la pleine réussite – établir un "référentiel de compétences" – objectif de certificat de compétences pour vous.

*Retour des panélistes sur le Co-Gouv (cf débrief du Co-Gouv du 05/02) - 50-60 panélistes qui ont répondu au questionnaire de satisfaction.*

Tirage au sort des panélistes qui participeront au débrief du Co-Gouv : vote très important de réponse à la PM dimanche matin avec les différents items.

Equipe d'animation : présentation du programme de la session 6

Vote le samedi soir sur les idées fortes à intégrer au livrable avec la question : "*cette idée forte doit-elle être intégrée et développée au livrable*" + Réponse globale à la question de la PM puis reprise de questions sur des possibles ouvertures (suicide-assisté, euthanasie).

Programme à la carte sur ce que vous allez préférer travailler – demain, troisième choix.

R : je trouve très ingénieux le fait de pouvoir travailler au choix.

**Travaux en groupes – « ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement de la fin de vie », environ 15 heures, salle Eiffel.**

Répartition de chaque citoyen dans les 6 thèmes :

- Développer les SP.
- Respect du choix et de la volonté du patient et accompagnement à domicile.
- Information et information.
- Egalité d'accès à l'accompagnement de la fin de vie.
- Organisation du parcours de soin de la fin de vie.
- Moyens dédiés à la Recherche et Développement et Garantie des budgets nécessaires.

Obs dans le groupe **Information et communication** : Division du groupe en 3 groupes d'une dizaine de personnes – idées fortes sur l'info et la formation page 15-16 – que 45 minutes de travail – on balaie els idées et on vote à mains levées les idées – 14 propositions.

**Choix n°2 :**

- La force de l'expression citoyenne.
- Les synthèses communicantes.
- Le manifeste / la note d'intention.

## **Le manifeste / la note d'intention :**

Q : est-ce que vous voyez un intérêt à ce que nous rajoutions une note d'intention à l'introduction ?

R : donner des éléments sur l'état d'esprit de la Convention – donner une portée politique à notre travail

R : réfléchir à un document introductif en complémentarité avec le livrable de 123 pages.

Les synthèses communicantes travaillent sur des publics + spécifiques (le politique, la population, etc) – façon dont on va travailler : méthode de travail sur la rédaction du livrable.

R : la question, elle touche à l'hôpital public donc il faut contextualiser la situation du système de soins.

- Portée démocratique des travaux
- Façon dont on a travaillé
- Façon dont on a été touché.
- Contextualiser sur le système de santé.

Il y a l'idée qu'il faut que ça puisse parler à tout le monde, que chacun puisse

A : aujourd'hui, on fait un cadrage de cette note d'intention – là, la seule chose à décider ensemble, c'est les 3 items essentiels et il faut qu'on les hiérarchise – nécessité de se mettre d'accord sur un vote de priorisation.

Important de se réinterroger sur notre façon de voir les choses et la raison de notre présence à la CC – comment on s'approprie cette "commande" – l'enjeu c'est l'appropriation par les citoyens de la question posée.

- 1- Le fond du sujet.
- 2- La portée démocratique : nos attentes sur l'utilisation de nos propositions.
- 3- Ce qui nous a touché.

Quelle est la forme du manifeste ? Un texte synthétique ? Une infographie ? Pourquoi pas la vidéo mais aussi illustration.

**Restitution en groupe :**

	<b>GROUPE 1</b>	<b>GROUPE 2</b>	<b>GROUPE 3</b>
<b>Objectifs</b>	Donner de la couleur et du sens au contenu – indispensable d'avoir un élément synthétique car le reste sera long – recentrer sur le contexte et sur le sujet – nécessaire de dire où on part et jusqu'où on est arrivé – montrer les liens entre eux – annonce la conclusion, sans avoir à lire l'ensemble du document – renforce info et formation + côté démocratique – permettre de sensibiliser grand public – objectif de justice et de se réinterroger sur nos façons de voir et comment on a pu se réapproprier la commande – enjeu de réappropriation citoyenne.	Impliquer lecteur citoyen dans la profondeur du sujet – voir le cheminement du résultat – avoir un document lisible – rappeler que le consensus est impossible.	Sens politique à nos travaux – pour qu'il y ait un document "introductif, manifeste, préambule, etc. – préciser qui nous sommes et ce que nous représentons – justifier des décisions / omissions – introduire l'histoire qu'on a vécu et les groupes de travail qui se sont formés.
<b>PRIORISATION</b>	Contextualisation du fonctionnement sur le système de soins Portée démocratique des travaux	Fond du sujet Ce qui nous a touché.	Complètement exclu de parler de ce qui nous a touché

	Ce qui nous a touché Sous quelle forme :		On voudrait parler de l'approche et de la portée démocratique des travaux Enfin, parler du fond du sujet.
FORMAT	Vidéo, format de rédaction	Rédactionnel + rédaction + bande dessinée pour quoi pas.	Forme rédactionnelle + introduction de l'arbre des facilitateurs et plus ou moins d'autres illustrations.

On a un groupe qui exclut complètement le vécu, on a un groupe qui veut donner un contenu politique / éthique là où les autres groupes prennent en compte la dimension émotionnelle – dissensus.

### **Restitution collective :**

*"Ce qui fait consensus dans l'accompagnement de fin de vie".*

- La force de l'expression citoyenne.
- Les synthèses communicantes.
- Le manifeste / la note d'intention.

Martial : 4 questions sur la Q de la force de l'expression citoyenne : "dans quel mesure va-t-on utiliser le pronom "nous" ou utiliser une formule plus neutre, "la convention" – plutôt sur de la personnification dans le préambule et où on va se présenter, montrer que c'est monsieur, madame tout le monde – mais ne pas utiliser "nous" pour effacer le dissensus.

Question de la représentativité – assumer qu'elle ne soit pas parfaitement représentative de la société française – on n'est pas forcément des militants de l'AAM – suggestions d'utiliser et de s'appuyer sur de la facilitation graphique.

Question de la représentativité par le tirage au sort, insisté sur la nécessité de pédagogie pour que tout le monde puisse comprendre comment s'est constitué le groupe – montée en compétences, temps investi dans le processus – cadre institutionnel : la saisine, mandat et lettre adressée par la PM, le CESE pour qui c'est la mission d'organiser – donc on est légitime.

Caractère innovant de la Convention avec intelligence collective, co-construction des idées – réutiliser les travaux des facilitateurs graphiques – question sur la place donnée au dissensus : est-ce que tout dissensus doit être représenté ou non ? Question de la proportion.

Les deux pronoms pourront être utilisées – alors que pour certains, le "nous" paraît trop englobant – il est mieux de dire la Convention qui est plutôt "neutre".

*Comment voulez-vous vous présenter ?*

Idée de faire une carte de France pour faire une représentation géographique – définir la convention en la distinguant, et de dire "qui nous ne sommes pas" – idée de valoriser diversité de la convention – fait de mettre en avant engagement des citoyens – insérer liste de prénoms pour incarner convention – prévoir une partie qui aborde la dimension de l'expérience humaine.

Un groupe rappelle que toute la Fr est légitime, légitimité propre du tirage au sort – CC légitime car toute personne concernée par la fin de vie – diversité des membres de la CC – accompagnement, la formation, les auditions – proposer des verbatim, une ou deux phrases exprimée par des membres – on a évoqué le fait d'être aidé dans la composition du livrable.

Point de débat sur la cible, qui a été évoqué dans notre gp : "à qui veut-on s'adresser au travers du rapport, ce qui impacte aussi la façon dont on l'écrit".

### **Les synthèses communicantes :**

*Identifier 3 cibles qui nous paraissent importantes.*

Gouvernement, grand public, acteurs pro de la fin de vie, gouvernement

*Qualifier les objectifs de communication qu'il nous faut atteindre :*

Graphisme pour le grand public, du style mindmap interactive – intéressant de faire un état des lieux, d'expliquer notre proposition, de lister les consensus et dissensus.

Le gouvernement, parlement et les citoyens – débat et on a éliminé des cibles, notamment, les cultes, le parlement européen et les médias – professionnels de santé : principaux concernés,

faut les soutenir, la fin de vie, c'est aussi leur fonction, et ça, faut leur dire aussi (ça va pas plaire à Delfraissy).

Adresser notre message au grand public – nécessiter de vulgariser – nécessité d'un format spécifique pour leur adresser notre travail – faire de ce projet un référendum afin de faire de tous les citoyens des acteurs de ce débat.

*Voyez-vous une utilité à ajouter un court manifeste en introduction du document et pourquoi ?*

Donner envie aux panélistes, mais aussi aux autorités médicales, politiques pour s'intéresser aux travaux menés, de les comprendre et de se les approprier pour les transmettre et faire accompagner une Q primordiale, l'accompagnement à la fin de vie.

Pourrait être vu comme une lettre adressée à tous.

Fin des ateliers, repas à 19h15 avec Martial, Nina et Léo.

*Exemplaire d'une prise de notes lors du réunion du Co-Gouv*

**REUNIONS CO-GOUV du 01/03/2023 :**

CT : la ministre va revenir le samedi fin de matinée – il y a une grève assez importante organisée (très compliquée de tenir session 8 car très grosse grève) – je vous propose d'organiser en session 8 une série de webinaire, en ligne et visio – 2h vendredi, samedi et dimanche – élargir la session 9 et les faire arriver jeudi soir pour avoir un vrai temps de travail dès le vendredi matin et terminer dimanche – probable remise à la première ministre le 19 après-midi – deuxième élément lue dans la presse – il n'est pas exclu que le président invite les citoyens le 20 mars au matin à l'Elysée.

Jean-François DELFRAISSY : je pense que y'avait une autre hypothèse qui était de regarder ce qui se passe et de décaler, en fonction de la grève – on est en dehors d'un calendrier politique, à 15 jours prêts, c'est 3 sessions totalement essentielles – problème d'organisation, je comprends mais c'est difficile de prendre une décision, j'en ai conscience – respect profond du travail.

CT : mon souhait, c'était de décaler la session 8 en session 9 et après – on a contacté l'Elysée pour savoir si c'était envisageable – mais l'Elysée a dit qu'il aimerait les rencontrer le 20 mars – ça date de ce midi.

Matthieu Sanchez : je vois pas comment on pourra échapper à une explication auprès des citoyens alors qu'on arrête pas de leur dire qu'on va prendre le temps – si on peut pas communiquer sur raisons du maintien de l'agenda, risque d'avoir un souci – et surtout, quel est l'intérêt de cette rencontre du 20 ? Si ce n'est de faire de la communication – on va presser les citoyens sans vraiment pouvoir leur dire pourquoi pour un truc qu'on a connu et qui apporte pas tellement grand-chose – si on arrive à décaler, ce serait pas mal car derrière y'a tous les enjeux de connexion des citoyens le webinaire.

CT : vendredi on leur explique tout au cas où et d'ici à ce qu'on ait des confirmations plus tranchées.

Cynthia FLEURY : sur la question du RDV à l'Elysée, c'est subalterne – seule question importante, c'est la faisabilité pour les citoyens – est-ce que c'est possible ? petite anticipation à mettre en place, pays dans une grève reconductible et c'est pas impossible qu'on retombe dans une grève à un autre moment – mais est-ce que les citoyens sont prêts à mettre en place un autre RDV qu'ils n'ont pas prévu et anticipé.

Kenza : au final, on n'a pas le choix je crois ? C'est l'Elysée, si le commanditaire dit ça, mais à partir de ça, faut que vendredi à 14H 30 – j'aimerais qu'on ait un papier d'ici vendredi pour légitimer le fait qu'on ne décide pas du planning et parce que citoyens doivent s'adapter sur leur agenda – on n'a pas le choix et ils vont se plaindre car la session 8, techniquement, la dernière session de débat alors que le 9, c'est la finalisation – donc on va leur dire que la dernière session, elle n'aura pas lieu au final – essayer d'être plus large sur le mode de la visio – l'Elysée nous impose donc on veut qu'il marque noir sur blanc – beaucoup de questions qui se posent suite à l'interview de Véran – c'est juste un coup à nous faire foirer la convention alors que c'est eux qui ont les clefs.

CT : je pense que c'est pas anodin l'Elysée pour les citoyens – quand il a annoncé qu'il y aurait certainement une loi, sur le gp WA, ils étaient assez enthousiastes – on peut essayer de forcer le truc et maintenir la session 8, au risque qu'il n'y ait pas de train.

François STASSE : je suis toujours très respectueux des institutions de la république et de leur représentation – il n'y a aucune justification légale, qui ferait que nous ayons à nous incliner devant ce projet d'agenda – et j'ajoute que si les citoyens comprenaient de tout cela que nous balcons l'acte final de leur convention sous prétexte que le créneau c'est que le 20 mars, ce serait une catastrophe pour la convention.

Mais deux points : si pour la grève, on ne peut pas tenir cette session 8, je ne vois pas comment on peut la tenir à distance – impossible de faire ça à 180 sur zoom – deuxième point contradictoire avec le précédent – si les citoyens nous disent qu'ils n'avaient pas prévu un week-end supplémentaire, bah là, on est complètement coincé.

SR : notre problème, c'est que se passe-t-il si la session 8 doit être annulée ou transformée – on peut en parler vendredi avec les citoyens mais on a à assumer collectivement l'incertitude qui pèse sur la convention avec le mouvement social – jusqu'où sommes nous capables de basculer en distanciel – y'a des conventions citoyennes qui se sont passées exclusivement sur zoom – surtout, faut en discuter avec les citoyens –

Même si ce serait sans doute une version malaisante – je serai donc de l'avis de penser le calendrier initial, d'en parler avec les citoyens et l'Elysée, comme nous, devra se ranger au fait que ce sera fini.

Si on bascule sur un modèle zoom, ça suppose de bien le préparer et d'en discuter avec l'équipe d'animation.

Michel CHASSANG : difficultés de transport annoncés sont réels, on est bien obligé d'en tenir compte – théoriquement, ça paraît justifier de reporter – remise à la PM, le dimanche après-midi et le président lundi – pour le CESE, c'est quand même très difficile de dire – on est obligé de composer avec les demandes qui viennent de la PM et du Pdt – je pense qu'on peut faire mieux que les webinaires – le report ou non report, est une décision éminemment politique, qui nous concerne et qui concerne aussi le CESE.

Giovanna : bcp d'arguments déjà évoqué, j'ai en tête celui du risque politique de réduire la puissance de cette CC en réduisant d'un week-end, et l'impact sur la restitution du livrable et sur la satisfaction des citoyens – le report serait la solution la + pertinente.

Bernard REBER : quelques éléments de conseil comparatif – comparaison avec la CCC, les citoyens ont travaillé initialement 7 contre 17 au final, c'est donc pas impossible – dans la CCC précédente, c'est la question de réédition de compte – moment où les citoyens ont fait parvenir leur rapport à l'Elysée et y'avait déjà une réponse du Pdt et une réponse + développée en session 8 – là, on aura pas le temps, ne pas perdre de vue l'objet, pour un rdv à l'Elysée, on brusquerait les choses.

Jacques : le distanciel, ça me paraît pas possible, on va perdre un bon tiers, mal équipés ou de personnes qui auraient du mal à le faire – cela perdrait, impression de brader notre convention – il faut la déplacer et faire un week-end supplémentaire mais ces week-ends sont tellement important – absolument faire les sessions telles qu'elles étaient faite – de toute façon, on ne sait pas ce que vont faire les syndicats – je pense que l'Elysée pourra s'adapter en fonction – j'aimerais ne pas brader cette CC.

Fanny Arav : pour le mouvement de grève, il risque d'être important – risque d'une très forte grève pour le 7-8 mars, mouvement assez fort, voire très fort – est-ce que ça va durer jusqu'au bout du week-end, on sait pas mais y'aura des perturbations.

Claudia : difficile, + de 2H par jour, on peut faire en sorte qu'ils se retrouvent dans leurs régions respectives – au-delà de ces 2h, y'a aussi, dès que le présentiel redevient possible – pleins d'éléments dont on est impuissant – pire des options, c'est la solution mixte, on peut pas assurer parallélisme des formes et risque d'une fracture encore + grande.

François STASSE : pour la session 8, même si le mouvement de grève n'est pas extrêmement radical, il suffit qu'il y ait une certaine incertitude pour que tous les citoyens de province ne viennent pas s'ils ne savent pas s'ils ne peuvent pas rentrer le dimanche – la session 8, sauf miracle, la session 8 me paraît très compromise – se diriger vers une formule zoom très restreinte, Claudia a raison, faut faire 2h peut-être 3 mais pas plus – persiste à penser que meilleure session serait de reporter sous la perspective de conditions matérielles.

Fanny Arav : est-ce qu'on peut densifier un peu plus la session à venir ? Non, donner des points de rdv pour améliorer l'efficacité des zooms – avoir un travail intermédiaire, ce qui permettra de mettre à profit au maximum ces deux heures de zoom.

Claudia : je pense que si on bascule sur une modalité distancielle, on peut donner des thématiques aux ateliers zooms, on va y réfléchir d'ici le week-end – il va falloir faciliter le travail plutôt en petit groupes – se pose la question du vote à distance également – petite demi-journée acceptable – et faudra à un moment reprendre en physique – le CESE leur a tous fourni une tablette en entrée de Convention, pourquoi pas refaire un atelier.

JFD : la vraie décision repose sur la capacité qu'on a tous de continuer les travaux avec le décalage – il faut chercher à obtenir une fin de convention non-dégradée.

SR : comme JF, revenir à la question du dialogue avec le politique – il faut qu'ils se préparent au moment de la réédition des comptes – si on transforme la session 8 et on a besoin de + de temps en session 9, ce serait dommage d'être pris par la pression, faut qu'ils soient prêts à se dire qu'il y a un plan B.

Michel : au vu des discussion, je propose qu'on se donne quelques heures, qu'on voit et on est tous dans le même bateau avec le politique – donner quelques heures pour avoir une réponse ferme, définitive et motivée – faut qu'on arrive vendredi à cette session avec des propositions très claires avec les citoyens au risque de refaire le débat que nous venons de faire.

CT : je suis pour que vendredi, on leur présente quelque chose de clair, exhaustif – et je comprends ce que vous dites, et moi, ma réaction était comme vous – la question de la redevabilité et avoir pour les citoyens la PM et le Pdt qui viennent recevoir tout de suite le

document, c'est pas anodin du tout, ça fait aussi partie de la Convention – la session 9 était une session joker au départ et je me souviens qu'on avait dit, gardons une session supplémentaire au cas où on en aurait besoin – faut qu'on passe quelques coups de fils, qu'on essaie d'avoir plus d'infos sur le mouvement social du week-end du 10 mars.

François STASSE : je suis convaincu que si le PM et le PDT ont fixé ces deux dates, c'est en fonction du calendrier de la CC – si la CC décale la fin de ces travaux, je suis quasi-convaincu qu'ils décaleront le rdv avec les citoyens.

Jean-François DELFRAISSY : je n'en sais pas plus mais je suis d'accord avec François – je pense qu'à partir du moment où on met sur la table les enjeux d'une fin de convention bâclée.

CT : faut qu'on passe des coups de fil et je vous écris au plus tard demain – on poursuit avec la présentation synthétique du week-end 7.

Claudia : à la fin de la session 7, on veut qu'ils soient allés au bout de la question du "quoi qu'il en soit", on a besoin qu'ils franchissent un cap supplémentaire pour dégager des idées fortes sur l'AAM – 3 blocs qui sont les points de sortie de la session 7 – faire en sorte que les citoyens la vivent bien avec un rythme très impt le samedi.

Margaux : premier vote qui sera mis en place sera un vote de travail sur la liste des critères pour nous aider à structurer travaux et gp d'opinions et leur demander s'ils sont d'accord sur le vote spécifique des critères – enchaîner sur deux auditions sur "discernement et maladies psychiques" ou une audition "juridique".

Eclairer certains points de débat sur la jurisprudence – peut-être qu'une heure chacun, c'est un peu court – on démarre samedi avec "revue des positions sur les thèmes transverses" – dernière fenêtre de tir pour ajouter de nouvelles propositions avant le vote – deuxième partie autour de la prise en main du pré-rédactionnel autour de l'AAM qu'ils n'ont jamais vu.

Et un atelier sur le parcours d'accès dans le cadre d'une éventuelle ouverture de l'aide active à mourir – après-midi, vote sur les critères "le critère suivant vous semble-t-il important à prendre en compte dans le cadre d'une éventuelle ouverture à l'AAM" - puis ateliers en groupes sur les "combinaisons" de critères d'accès à l'aide active à mourir - 17h30 : restitution des travaux.

Dimanche matin : vote sur thèmes transverses, grandes orientations de réponse à la question de la PM, propositions sur les parcours d'accès de l'aide active à mourir, forme du document final – échanges / débat : quelle fin de vie dans 10 ans ?

François STASSE : je suis surpris du créneau horaire sur la question lourde car il y a d'abord un aspect purement volumétrique sur le livrable final, est-ce qu'il y a un résumé de ce document final ? Aspect du contenu, nous avons une première esquisse sur une forme argument / contre-argument possible – très originale car dans le format classique : y'a un rapport avec le schéma majoritaire et une place laissée à la minorité – je vois pas comment tout cela tient dans le créneau de la première partie du vendredi.

Claudia : ils ont eu pas mal de temps de travail sur les sessions précédentes – on propose de présenter en synthèse les résultats de ces travaux et ensuite de les porter au vote – à la fois le plan général du rapport, façon dont ils souhaitent s'exprimer.

Giovanna : je me questionnais, en vue d'une possible session 8 en format réduit, parmi éléments évoqués, y'a un très gros focus sur l'AAM et l'éligibilité et dans le programme, pas de temps de débat sur question des garde-fous et critères de contrôle, est-ce que c'est prévu lors d'autres sessions ?

Claudia : c'est bien prévu d'y travailler complètement – ils vont fonctionner en gp d'opinions et ceux dans la position de refus, pourront travailler plus spécifiquement sur ces questions.

Giovanna : important de catégoriser les choses de la bonne façon entre le contrôle, les garde-fous qui ne concernent pas les mêmes acteurs.

Helène : appuyer le point que t'avais fait, intégrer une bonne heure – et/demi sur discuter de la presse, leur association ou non à la représentation de la convention – je relisais la lettre d'Anton – moins directement urgent, si on prend un peu de recul, on voit que sur 9 sessions au fond, y'aura eu de la délibération réelle que pendant deux sessions (5-6) – et là, la petite délibération, c'est une demi-heure pendant 10 ans – si je me mets à la place du grand public, ils ont accès aux auditions, à leurs votes et quelques moments délibératifs – je trouve que dans le design, on est trop orienté vers la production d'idées – la délibération ne va pas assez loin, c'est de la juxtaposition – moyen d'étendre un peu la session sur la fin de vie dans 10 ans – 30 min à 180 ça va être 5 prises de parole et c'est terminé.

Jean-François : 3 points rapides, je le sens pas bien cette question des SP – deuxième élément, c'est dans le schéma proposé, ce qui a été évoqué comme le passage, y'a une discordance potentielle entre ce qui sortira de la CC et l'avis d'une certaine partie du personnel soignant – alors, ils ont été écoutés, ce que je percevais pas bien et on m'avait dit "les soignants, n'ont qu'a

exécuter" – je voudrai être sûr, je reviens au problème de fond, c'est l'implication de certains personnels soignants je veux m'assurer qu'ils aient bien compris de qui sera impliqué – le plan proposé avec les arguments proposés mais j'ai jamais vu un plan pareil dans un rapport – dans la compréhension et dans le mécanisme de la construction de pensée mais c'est très difficile à écrire que d'aller vers une position majoritaire, et minoritaire.

Michel : je me demande si, pour rendre plus simple, le quoi qu'il en soit ne devrait pas figurer en tête – donner de l'importance au développement des SP, et au budget – peut-être commencer par ça, d'autant que c'est aussi ce qui rassemble et non pas ce qui divise.

François : faire attention à l'équilibre du message conclusif de la convention.

Michel : je me demande si finalement, y'a 3 solutions : soit on fait passer en tête les SP dans le quoi qu'il en soit, on laisse en l'état mais on fait passer le quoi qu'il en soit en chapitre inaugural ou les deux à la fois.

SR : avoir une discussion dès ce week-end sur le bon positionnement – là, on se pose la question et les conventionnels vont devoir trancher dessus, c'est la façon dont on restitue un avis – faut pas se tromper – tu as parlé des votes où y'avait des abstentions ambiguës – important de redire dès l'introduction, qu'on va retravailler les questions et qu'une mesure nouvelle va être prise, afin de lever ambiguïtés.

Kenza : sur le vote du samedi, à 14h30, je trouve ça très bien qu'on puisse donner le choix du "je suis contre" et que ce soit affiché – si on veut donner une parole et être capable de calculer ceux qui sont complètement contre et aussi ceux qui sont complètement "pour" – réfléchir sur comment on pourrait faire.

Giovanna : moi, j'avais compris que le pré-rédactionnel devait contenir tous les sujets et qu'on le construisait sur un schéma : consensus sur le quoi qu'il en soit, et derrière les dissensus – ce n'est pas au Co-Gouv de décider de la priorisation.

CT : ce que les citoyens nous ont tous clairement dit, c'est que y'avait une partie qui était "quoi qu'il en soit" qui doit être central dans la réponse donnée à la PM – première brique de réponse à la PM – les choix de présentation, les citoyens arbitreront – pour revenir sur le week-end, à la fin, on a un format arrêté – on va leur faire la proposition de voter "critère" par "critère" ou sur des critères combinés – tout se trouve durant ses trois jours, on arrive à balayer assez largement pour avancer, pour arriver en session 8 ou 9 de sorte à produire une réponse équilibrée et nuancée avec un socle consensuel qu'on appellera pas ainsi.

Fanny Arav : y'a une différence à faire entre le transversal ou une des solutions, entre ceux qui sont pour le SP et d'autres qui veulent un parcours de soin.

François STASSE : dans la dialectique de la forme et du fond, tu imagines de faire voter la Convention sur la question de savoir si leur rapport fera 200 pages ou 20 ? Si on laisse traîner, il fera 200 pages à la fin.

CT : il me semble que oui, ils vont en parler vendredi – y'aura deux choses, la version exhaustive et la question de la version synthétique.

Claudia : y'a deux choses pour les citoyens : ils veulent une version synthétique et que rien ne se perde de leurs travaux – version donc classique d'un rapport avec annexes.

Juliette : les citoyens aimeraient qu'on leur distribue la veille les items des votes pour les prendre en considération.

Claudia : est-ce qu'il est mieux d'avoir 4 positions de vote mais sans pouvoir garantir qu'un citoyen ne vote qu'une seule fois ou alors avoir une catégorie "non" qui signifie deux choses "à la fois le critère n'est important" et "je suis absolutiste"

Bernard REBER : "ce critère n'est pas important" et "je ne souhaite pas ce critère" sont deux choses différentes – plus on est précis dans la formulation et moins on a des doutes.

CT : est-ce qu'on passe à un autre outil que les boîtiers, avec les limites exposées, important qu'on ait une discussion à ce sujet, qu'on fasse quelque chose qui soit possible au regard des contraintes qui sont les nôtres – je propose qu'on passe à la com.

Manuella : je vais essayer de faire un point assez bref, pour avoir le temps d'échanger ensuite – vous présenter les actions de comm sur les 3 prochaines sessions.

Fin de la prise de notes (16h30).

### *Exemplaire d'une recension*

Dans la continuité des notes du carnet de terrain numérique, vous avez ci-joint un exemplaire de recension, celle de la sixième session qui était envoyée à la fin de chaque week-end à notre directeur de mémoire.

## **Présentation des principaux évènements de la session 6 :**

Le vendredi en début d'après-midi, il y a eu l'intervention de Claire Thoury puis de Thierry Beaudet. La première est intervenue pour expliquer les modalités de cette session, insistant sur le fait qu'à la fin de cette séquence, "on bloque la matière brute" avec les votes du dimanche matin. L'équipe d'animation intervient ensuite pour expliquer la méthodologie du week-end, expliquant que le parcours se fera à nouveau "à la carte" avec la possibilité de se rendre dans n'importe quel atelier. Le premier atelier du vendredi après-midi s'intitulait : "ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement à la fin de vie". Ici, les panélistes avaient le choix entre plusieurs "idées-fortes" sur lesquelles travailler (respect du choix et de la volonté du patient et accompagnement à domicile, accompagnement à domicile, information, formation, égalité d'accès à l'accompagnement de la fin de vie, organisation du parcours de soin de la fin de vie, moyens dédiés à la Recherche et Développement, garantie des budgets nécessaires). Pour ceux qui souhaitaient prolonger ce thème, ils pouvaient encore travailler dessus la journée du samedi avant le vote du soir. L'équipe d'animation a aussi indiqué qu'il y avait deux ateliers "situations de fin de vie et condition d'accès à l'aide active à mourir" et "éventuelle mise en œuvre de l'aide active à mourir". Enfin, l'équipe d'animation a présenté un atelier sur la rédaction du livrable vendredi à 17h, qui se déploie selon trois modules : synthèses communicantes (identifier les cibles importantes), la force de l'expression citoyenne et le manifeste / la note d'intention. Lors du premier module de l'après-midi consacré à "ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement de la fin de vie", j'étais dans le groupe "Information et communication". Ils ont travaillé en trois sous-groupes d'une dizaine de personnes durant 45 minutes et ont repris toutes les "idées-fortes" avant de voter à main levées. Ensuite, ils ont eu à faire un choix sur le module du livrable entre "le manifeste / note d'intention", "la force de la parole citoyenne" et les "synthèses communicantes".

Samedi matin, les travaux étaient consacrés au prolongement des questions "ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement à la fin de vie" et "situations de fin de vie et conditions d'accès à l'aide active à mourir". L'après-midi, ils ont travaillé sur le module "éventuelle mise en œuvre de l'aide active à mourir". Ils travaillent donc sur quatre nœuds de débat autour des "situations ouvrant droit et les conditions à l'AAM" et pour chaque question, ils doivent

trancher entre deux situations, celle du suicide-assisté ou de l'euthanasie et selon la réponse – positive ou négative, réfléchir aux conditions concrètes d'ouverture à l'accès :

- La question des maladies incurables et des situations de souffrance :  
La question de conscience et de l'autonomie de décision
- La question du pronostic vital.
- La question des mineurs.

En début de soirée, ils avaient à effectuer un vote de "priorisation" sur 41 "idées-fortes" concernant "ce qui fait consensus dans l'accompagnement à la fin de vie". Le collectif d'animation a cherché d'ailleurs à intégrer des idées supplémentaires qui se sont ajoutées lors des travaux de vendredi après-midi et de samedi matin. L'idée était également de voter sur les "idées-fortes" et non leur formulation finale dans le livrable. Les votes étaient encadrés par Min Reuchamps puis Marjan Ehsassi, deux garants. 41 votes d'affiliées, cela m'apparaissait questionnable sur le niveau de concentration des panélistes à partir de la trentième question. Il n'empêche que ces votes ont globalement été appréciées, une salve d'applaudissement a accompagné la fin du vote.

Au vu de l'organisation, il semblerait qu'on se dirige vers une stabilisation de la matière brute concernant "ce qui fait consensus dans l'accompagnement à la fin de vie". Sauf quelques éléments de relectures et de modifications annexes dans le pré-rédactionnel, ces thèmes ne devraient pas être à nouveau débattues. Le temps consacré aux dissensus, ou plutôt au prolongement de la question de l'aide active à mourir semble donc plus important en cette fin de convention. Dimanche matin, ils ont eu un temps d'échange sur quatre nœuds de débats avec 15 minutes pour chaque nœud :

- Pronostic vital engagé.
- Maladies incurables et situations de souffrance.
- Conscience et autonomie de décision.
- Mineurs.

Le débat était organisé selon l'idée d'une prise de parole individuelle (et non par groupe d'opinion), limitée à une seule idée et une seule minute. Le vote qui suit est encadré à nouveau par deux garants qui vérifient les 11 questions posées. Les panélistes disposent de 30 secondes pour voter et ils sont environ 167 votants même si tous ne voteront pas à toutes les questions. Les votes sont construits selon une logique "en cascade" : la réponse à une question détermine la question suivante. A titre d'exemple : la première question suppose l'ouverture à l'aide

active à mourir, en cas de réponse positive, les questions qui suivent portent sur le suicide assisté ou l'euthanasie et à nouveau en cas de réponses positive, sur les conditions de ces ouvertures. Concernant les conditions, les questions ne se résumaient plus à un "oui" ou "non" mais il s'agissait de valider une ou une autre proposition très précise sur des conditions d'ouverture. Un tel système a suscité quelques remarques. A la fois, les panélistes dans le refus de l'ouverture à l'aide active à mourir se posaient la question de leur intérêt et de la prise en compte de leurs votes lors des questions portant sur les conditions de l'aide active à mourir. On leur a répondu qu'ils pouvaient s'abstenir et que cette dernière serait comptabilisée. On leur a alors fait remarquer que s'abstenir et exprimer un refus étaient deux choses différentes et que l'abstention ne permettait pas de rendre compte des nuances de positions. Ce à quoi Claire Thoury a répondu qu'il s'agissait d'un vote en cascade et qu'il n'était pas nécessaire de se retrouver dans chacune des propositions. J'ai le résultat de chacun des votes et ils sont également disponibles sur le site de la convention, mais je ne crois pas que cela puisse être tellement pertinent dans le cadre de cette recherche. Je vous indique tout de même le résultat en nombre de votants des principales questions du vote :

*"Le cadre d'accompagnement de la fin de vie répond-il aux différentes situations rencontrées ?"*

<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>ABSTENTION</b>
21	140	6

*"L'accès à l'aide active à mourir doit-il être ouvert ?"*

<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>ABSTENTION</b>
125	32	10

Lors de la réunion de débrief du Co-Gouv le dimanche après-midi, les panélistes tirés au sort ont pu faire remonter plusieurs remarques. La première concerne le déroulement des phases de délibération et de travaux de groupe cette session qui a semblé plus difficile que la fois précédente où tout le monde apparaissait globalement satisfait. J'ai pu moi-même entendre des échos lors des pauses des difficultés de se comprendre, d'avancer, questionner l'intérêt de faire certains exercices, pourquoi ne pas avoir continué à travailler en "groupe d'opinions", etc.

Benoît Garcia répond lors de ce débrief que lui aussi a eu des retours plutôt contradictoires, entre le recul par rapport à la session précédente et une bonne session. Il explique l'hétérogénéité des opinions par un système qui se veut "à la carte" qui a été développé par le collectif d'animation en réponse aux demandes des panélistes. L'enquête de satisfaction a donné une meilleure participation que la fois précédente, avec 52 retours (soit 31% de participations, c'est bien moins que le questionnaire des chercheurs qui a pu obtenir 130 retours environ). Mais le collectif d'animation insiste sur des résultats qui restent très bons, malgré certains citoyens qui présentent un plus haut degré d'insatisfaction.

### **La question du livrable :**

Vendredi après-midi, j'ai assisté au groupe "le manifeste / la note d'intention". La question que l'animatrice leur a posée était : "est-ce que vous voyez un intérêt à ce que nous rajoutions une note d'intention à l'introduction ?". Les panélistes ont travaillé sur des "objectifs" et sur une priorisation des thèmes à mettre en avant dans la note d'intention. En est ressorti une pluralité d'idées autour de la mise en avant leur cheminement réflexif autour de la question qui leur a été posée. D'autres proposaient d'établir un paragraphe contextuel pour témoigner de l'état du service de santé et donc de la nécessité d'effectuer une réforme. Il y avait également le volet de comment le sujet a pu affecter chacun des panélistes et la question de la portée démocratique des travaux. Lors de la reprise en G30 puis en hémicycle, on a pu observer des oppositions entre des groupes qui avaient sciemment occulté l'aspect affectuel de la convention au profit de la portée démocratique, insistant sur la portée de leurs travaux. D'autres ont davantage souhaité pouvoir fournir un document qui reflétait les positions de chacun dans une logique de respect de la parole de tous avec les consensus et dissensus. Le module des "synthèses communicantes" posait la question de la personne à qui allait s'adresser le ou les livrables. Ils devaient alors identifier trois cibles qui leur paraissent importantes. Plusieurs idées sont revenues, le gouvernement, le grand public, les acteurs professionnels de la fin de vie (qui n'ont pas été mentionnés dans les premiers destinataires). Dans le module "la force de l'expression citoyenne", ils sont revenus sur leur légitimité en tant qu'assemblée citoyenne à rendre un livrable. Plusieurs sources de représentativité ont été mentionnées : le tirage au sort, le fait ce dernier ait été effectué sur la base de quotas qui entraînent une relative représentativité. Mais il y a eu également le caractère innovant de la convention citoyenne. On a pu entendre l'idée selon laquelle toute la France était légitime à s'exprimer sur ce sujet, donc eux aussi car cela concernait tout le monde au premier chef. La question du sujet du livrable s'est également posée : "je", "on" (jugé trop impersonnel), "nous"

? Il a été convenu (sans un vote clair) que d'utiliser "la Convention" serait le plus représentatif. Mais comment respecter ce "nous" alors même qu'il y a une grande diversité de faits et d'opinions ? L'appui des facilitateurs graphiques a été recommandé. On a entendu la proposition d'effectuer une carte représentative afin de situer et d'identifier ces panélistes. L'idée de bien identifier les panélistes auprès du grand public est une idée importante pour la plupart des citoyens. D'autres ont proposé une bande dessinée pour accompagner le livrable ou encore des images représentatives, des animations.

Toutes ces propositions se fondent sur le sentiment que leurs travaux sont poussés et nécessitent une vulgarisation, un format spécifique pour rendre accessible leurs travaux au grand public, d'autres ont parlé d'une lettre ouverte à tous les Français et Françaises. Enfin, on a pu entendre l'idée de faire de l'issue de cette convention un référendum afin de faire des citoyens les "acteurs de ce débat". Tout cela était plutôt intéressant dans le cheminement et l'appropriation du livrable par les panélistes, mais on peut qu'observer que ces travaux se sont effectués sur un temps court (1h durant tout le week-end) tandis que certains panélistes ont exprimé un souhait de traiter plus en profondeur ces questions, d'avoir un véritable débat (je renvoie à la précédente recension). Il n'empêche que les discussions entre le CO-Gouv et le collectif d'animation durant les réunions m'ont permis d'observer que la priorité est donnée à la délibération et la fixation de "la matière brute". Comme je l'ai déjà expliqué, le temps semble jouer en leur défaveur et dans les choix à effectuer, ils préfèrent (mais c'est également par le biais de retour des citoyens) se focaliser sur l'approfondissement des délibérations. Quelques voix au sein du Co-Gouv ont fait porter l'idée de la nécessité d'accorder davantage de temps et un espace de débat concernant ce livrable, mais la course contre la montre, la continuité des débats semblent jouer en leur défaveur, d'autant plus qu'ils ne maîtrisent pas l'agenda et qu'en réalité, j'ai le sentiment que le livrable n'est pas tellement l'élément le plus important de la Convention. Un pré-rédactionnel a déjà été en partie rédigé sur la base des travaux des dernières sessions sur la partie "ce qui fait plutôt consensus dans l'accompagnement à la fin de vie". Il fait environ une quinzaine de pages. Ce qui est intéressant à noter c'est que ce dernier est organisé selon le format suivant : plusieurs thèmes, au sein desquels une proposition avec un déroulé arguments "pour" et "contre".

Lors de la réunion du Co-Gouv du 1<sup>er</sup> mars, Jean-François Delfraissy ou encore François Stasse ont fait remarquer au collectif d'animation que cette façon de présenter des travaux était peu commune, surtout lorsque des votes ont été pris avec l'expression d'une position majoritaire et minoritaire. Ils en savent d'autant plus qu'ils ont participé à la rédaction du

dernier avis (139) du CCNE sur cette même question de la fin de vie. J'imagine que présenter les choses ainsi est d'autant plus problématique qu'elle relègue au second plan les positions majoritaires et minoritaires en donnant autant de places aux arguments "pour" et "contre" et en reléguant les positions majoritaires et minoritaires à des graphiques de votes disponibles en annexe. Claire Thoury, annonce dimanche matin qu'à l'issue du vote, ce sera la fin de la phase de délibération. Elle explique alors que "l'enjeu est d'éclairer la décision publique sur les enjeux de fin de vie" et que la décision peut être "éclairée" uniquement si elle a "toutes les nuances, les controverses". Giovanna Marsico a pour sa part, à nouveau fait porter l'idée exprimée par plusieurs citoyens d'avoir l'intervention d'un expert juridique qui s'assurerait de la pertinence du livrable par rapport au système existant

## **La qualité délibérative de la Convention comme fin en soi de l'exercice :**

Thierry Beaudet, lors de son intervention vendredi midi est quant à lui revenu pour féliciter (et s'auto-féliciter) de la bonne tenue et de la réussite de cette Convention tout en se faisant l'écho des différents retours dont on lui avait fait part. Son intervention a été suivi d'une salve d'applaudissements par l'ensemble de l'hémicycle. Il a aussi expliqué qu'au vu des compétences développées par les panélistes, ils ont mis à disposition une quarantaine de personnes pour effectuer des entretiens sous un format de "bilan de compétences".

Cet exercice se fait dans l'objectif d'avoir des retours critiques pour améliorer les compétences du CESE en termes d'organisation de dispositifs de ce genre et également pour les panélistes car cela leur reconnaît un socle de compétences (à voir en quoi ces dernières peuvent être utilisables sur le marché de l'emploi). François Stasse est ensuite intervenu pour à nouveau féliciter la qualité des débats, prenant en comparaison la situation actuelle de la France ou même d'autres hémicycles (cette blague a pu être reprise durant le week-end à la fois par Thierry Beaudet ou Claire Thoury). Il souhaite que la Convention donne un modèle plus digne et que livrable puisse témoigner d'un acquis formidable " quand les choses sont bien organisées, lorsque les citoyens sont prêts à se respecter, la démocratie ça peut marcher ! C'est un message au moins aussi important que ce qui pourra être dit sur le fond". Et Bernard s'est empressé de compléter : "j'ai demandé à un des experts – qu'est-ce que vous pensez de cette expérience ? Il a commencé par me dire : j'ai le frisson quand j'entends la qualité et le respect, le fait que les gens n'aient pas des avis tranchés et s'écoulent." Enfin, Hélène Landemore lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars du Co-Gouv a réagi à la présentation du

déroulement de la session 7 par le collectif d'animation. Elle a regretté l'absence de prolongement de délibération, car pour elle, finalement, il n'y a eu que deux véritables sessions de délibérations (5 et 6) et l'organisation qui suit ressemble davantage à de la juxtaposition d'idées pour elle. Elle regrette notamment cela pour "le grand public" qui ont accès aux votes, aux auditions et à quelques moments délibératifs (les "débats en hémicycles"). La chercheuse a déjà exprimé cette volonté de publiciser davantage les travaux de la Convention, elle a notamment pointé l'absence de traduction en anglais alors même que selon elle, les travaux intéressent ailleurs.